

Les États-Unis dénoncent la poursuite des arrestations de membres de l'opposition politique en Guinée [Déclaration]

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021



Politique

L'ambassade des États-Unis se félicite de la récente libération provisoire de quatre membres de l'opposition politique après huit mois de détention provisoire. Il s'agit d'une étape positive vers la réconciliation nationale.

Ce geste contraste fortement avec l'arrestation et la détention de la figure de l'opposition Kéamou Bogola Haba le 14 juillet par le gouvernement guinéen. Cette dernière détention suggère que le gouvernement guinéen continue à arrêter et à réduire au silence les voix politiques de l'opposition.

Les États-Unis réaffirment que l'État de droit et la liberté

d'expression sont au cœur d'une démocratie stable, fonctionnelle et crédible.

Chacun mérite le droit de s'exprimer, comme le stipule la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les États-Unis appellent le gouvernement guinéen à renforcer le pluralisme politique et le respect des droits de l'homme, notamment la liberté d'expression et la tenue d'audiences publiques et équitables sans retard excessif pour les personnes qui restent en détention provisoire.

Mettre fin à l'apparence de détentions pour des raisons politiques contribuera à restaurer la confiance du public et de la communauté internationale dans la démocratie guinéenne et à encourager le dialogue politique, qui ne peut réussir que si toutes les parties sont convaincues qu'il peut y avoir une issue positive.



Déclaration de l'ambassade des États-Unis sur la poursuite des arrestations de membres de l'opposition politique

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Ambassade des États-Unis

21 Juillet 2021

L'ambassade des États-Unis se félicite de la récente libération provisoire de quatre membres de l'opposition politique après huit mois de détention provisoire. Il s'agit d'une étape positive vers la réconciliation nationale.

Ce geste contraste fortement avec l'arrestation et la détention de la figure de l'opposition Kéamou Bogola Haba le 14 juillet par le gouvernement guinéen. Cette dernière détention suggère que le gouvernement guinéen continue à arrêter et à réduire au silence les voix politiques de l'opposition.



Les États-Unis réaffirment que l'État de droit et la liberté d'expression sont au cœur d'une démocratie stable, fonctionnelle et crédible. Chacun mérite le droit de s'exprimer, comme le stipule la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les États-Unis appellent le gouvernement guinéen à renforcer le pluralisme politique et le respect des droits de l'homme, notamment la liberté d'expression et la tenue d'audiences publiques et équitables sans retard excessif pour les personnes qui restent en détention provisoire. Mettre fin à l'apparence de détentions pour des raisons politiques contribuera à restaurer la confiance du public et de la communauté internationale dans la démocratie guinéenne et à encourager le dialogue politique, qui ne peut réussir que si toutes les parties sont convaincues qu'il peut y avoir une issue positive.

###

2/2

Source: [@EmbassyConakry](#)

Guinée: La récente libération de prisonniers ne doit pas

faire oublier le maintien en détention de près de 60 autres depuis la période électorale

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021



Politique

- La décision de non-lieu pour 40 détenus décrisphe l'espace civique
- Des opposants politiques renvoyés devant le tribunal
- Le militant pro-démocratie Oumar Sylla doit être libéré

La décision de non-lieu ou de renvoi en procès concernant 97 personnes en détention provisoire depuis leur arrestation dans le contexte de la contestation de l'élection présidentielle d'octobre dernier est un pas positif vers le respect des libertés et des principes de procès équitable en Guinée, a déclaré Amnesty International jeudi 8 juillet 2021.

Nous saluons l'avancée des procédures concernant les personnes arrêtées pendant la période électorale. C'est un

pas positif pouvant contribuer à la décrispation de l'espace civique, caractérisé depuis le début de la période électorale par des arrestations arbitraires d'opposants et d'activistes, et une répression de presque toutes leurs manifestations.

Samira Daoud, directrice régionale d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.

« Nous saluons l'avancée des procédures concernant les personnes arrêtées pendant la période électorale. C'est un pas positif pouvant contribuer à la décrispation de l'espace civique, caractérisé depuis le début de la période électorale par des arrestations arbitraires d'opposants et d'activistes, et une répression de presque toutes leurs manifestations », a déclaré Samira Daoud, directrice régionale d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.

Une ordonnance de renvoi datée du 29 avril 2021, consultée par Amnesty International, a acté la libération de 40 personnes à la suite d'un non-lieu, sur un total de 97 en détention provisoire depuis octobre dernier pour différents chefs d'inculpation en lien avec des discours ou des actions prises durant la période électorale. Les 57 autres détenus ont été renvoyés devant le tribunal de Dixinn dans la capitale Conakry pour être jugés.

Par ailleurs, une grâce présidentielle a été accordée les 18 et 22 juin, à quatre personnes, dont trois s'opposaient au troisième mandat du président Alpha Condé. Il s'agit de Mamadi Condé, Souleymane Condé et Youssouf Diabaté. Leur libération intervient à la suite de demandes de pardon qu'elles ont exprimées après plusieurs mois de détention.

Ces libérations ne doivent néanmoins pas faire oublier que des dizaines d'autres personnes sont en détention provisoire depuis plus de sept mois, dont des opposants politiques, et qu'un activiste pro-démocratie, Oumar Sylla, est détenu arbitrairement, simplement pour s'être exprimé.

Samira Daoud

« Ces libérations ne doivent néanmoins pas faire oublier que des dizaines d'autres personnes sont en détention provisoire depuis plus de sept mois, dont des opposants politiques, et qu'un activiste pro-démocratie, Oumar Sylla, est détenu arbitrairement, simplement pour s'être exprimé. Ce dernier doit être libéré immédiatement et sans conditions, tandis que les autres personnes doivent être jugées sans délai selon des procédures justes et équitables, ou libérées », a déclaré Samira Daoud.

Parmi les personnes renvoyées devant le tribunal de Dixinn pour être jugées, se trouvent quatre responsables de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG, opposition), Ibrahima Chérif Bah, Ousmane « Gaoual » Diallo, Mamadou Cellou Balde et Abdoulaye Bah, ainsi qu'Etienne Soropogui, président du mouvement politique allié Nos valeurs communes. Amadou Djouldé Diallo, membre de la cellule de communication de l'UFDG, a lui aussi été renvoyé devant le tribunal.

Selon l'ordonnance de renvoi, les charges pour « meurtre et complicité de meurtre » ont été abandonnées contre eux mais ils sont inculpés chacun pour tout ou partie des charges suivantes : « atteinte aux institutions de la république », « trouble à l'État par la dévastation et le pillage », « participation à un mouvement insurrectionnel », « menace de violence ou de mort par le biais d'un système d'information », et « production, diffusion et mise à disposition d'autres de données de nature à troubler l'ordre public ou la sécurité publique. »

« Aucune date d'audience n'a encore été fixée, des visites leur ont été refusées, leur mandat de dépôt, arrivé à expiration, n'a pas été renouvelé, en violation du Code de procédure pénal », a déclaré à Amnesty International l'un des avocats du collectif de la défense.

Ce collectif avait annoncé en février 2021 la suspension de sa participation à la procédure, au motif du « caractère fallacieux des chefs d'inculpation, des détentions arbitraires prolongées, et de la violation répétée et intolérable des droits de la défense. »

Également parmi les 57 personnes renvoyées devant le tribunal, huit le sont pour l'attaque d'un train de la compagnie minière russe Rusal, le 23 octobre 2020 à Sonfonia (Conakry), au cours de laquelle quatre agents des services de défense et de sécurité ont trouvé la mort.

Oumar Sylla en détention arbitraire depuis bientôt 10 mois

Le militant pro-démocratie du Front national pour la défense de la constitution (FNDC) Oumar Sylla, demeure en détention arbitraire depuis bientôt 10 mois. Arrêté le 29 septembre 2020 à Conakry alors qu'il s'apprêtait à participer à une manifestation organisée par le FNDC pour protester contre la candidature du président Alpha Condé à un troisième mandat, il a été condamné lors de son procès en appel le 10 juin 2021 à trois ans de prison ferme pour « communication et divulgation de fausses informations, menaces notamment de violences ou de mort ».

Après trois mois de détention provisoire, Oumar Sylla avait entamé une grève de la faim le 25 décembre 2020 pour exiger la tenue de son procès.

Les autorités doivent immédiatement et sans conditions libérer Oumar Sylla, ainsi que toutes les personnes arbitrairement détenues pour avoir voulu exercer leur droit à la liberté d'expression.

Samira Daoud

« Les autorités doivent immédiatement et sans conditions libérer Oumar Sylla, ainsi que toutes les personnes

arbitrairement détenues pour avoir voulu exercer leur droit à la liberté d'expression », a déclaré Samira Daoud.

Parmi les cinq responsables de l'UFDG et de Nos valeurs communes détenus, Ibrahima Chérif Bah, 73 ans, Abdoulaye Bah, et Ousmane « Gaoual Diallo », ont été hospitalisés ces derniers mois pour des problèmes de santé, tandis que Ismaël Condé, autre opposant en détention, a été admis à l'hôpital après s'être « volontairement ébouillanté le visage et le torse avec de l'eau chaude, » selon le ministère de la Justice.

Selon des membres de la famille de Ibrahima Chérif Bah – détenu depuis le 30 novembre 2020 – contactés par Amnesty International, une évacuation d'urgence à l'étranger lui a été refusée, bien qu'il ait « des difficultés à suivre son traitement car il est compliqué de lui faire parvenir ses médicaments en raison des restrictions de voyages. »

Le ministère de la Justice avait annoncé le 20 avril 2021 son admission à l'hôpital, en rapportant que son état avait été jugé « médicalement stable » par « une équipe médicale composée d'éminents cardiologues. »

Amnesty International s'associe à l'appel formulé le 25 mars 2021 par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, demandant aux autorités d'examiner les moyens de libérer les personnes particulièrement vulnérables à la COVID-19, notamment les détenus les plus âgés et ceux malades.

Entre décembre 2020 et janvier 2021, Amnesty International avait [documenté et communiqué](#) sur la mort de quatre personnes, dont trois militants ou sympathisants de l'UFDG, pendant leur détention provisoire à la prison centrale de Conakry.

Menaces contre des opposants politiques

Des pressions et menaces continuent par ailleurs d'être

exercées contre des opposants politiques.

Le président et l'un des vice-présidents de l'UFDG ont ainsi été interdits de sortie du territoire à plusieurs reprises, et le passeport du président du parti a été confisqué par les autorités sans base légale, en violation de leur droit à la liberté de mouvement.

Morlaye Sylla, militant de l'UFDG en Guinée-Bissau, a reçu en 2019, 2020 et 2021 des menaces de mort de la part d'un responsable de l'ambassade de Guinée et d'un proche du consul dans ce pays, en raison de ses activités politiques et de ses publications critiques envers le pouvoir.

En dépit d'une plainte déposée en 2020 à la police judiciaire de Bissau suite à une agression, le militant a déclaré à Amnesty International qu'aucune suite n'a été donnée à ses alertes jusqu'à présent.

Amnesty International appelle les autorités bissau-guinéennes à prendre les mesures nécessaires pour garantir le droit à la liberté d'expression, et faire cesser ces menaces.

Complément d'information

Après les violences consécutives à la tenue de l'élection présidentielle contestée du 18 octobre 2020, le procureur général de la Cour d'appel de Conakry avait annoncé le 31 octobre 2020 l'interpellation de 325 personnes. D'autres avaient ensuite été arrêtées au mois de novembre, dont plusieurs membres de l'UFDG et de Nos valeurs communes.

Une semaine après l'élection présidentielle organisée dans un contexte de répression du droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique, [Amnesty International avait conclu](#) à des tirs à balles réelles sur des passants et des protestataires à Conakry la capitale et Labé au nord du pays, par les forces de défense et de sécurité.

Guinée : légitimité et confiance, les deux «institutions invisibles» qui empêchent le dialogue politique

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021



Politique

Le 2 juin dernier, dans une tribune, trois responsables du parti d'opposition, Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), arrêtés après la présidentielle de 2020 et inculpés

pour « *trouble à l'État par la dévastation et le pillage, atteinte aux institutions de la République, participation à un mouvement insurrectionnel, menace de violences ou mort par le biais d'un système informatique, diffusion et la mise à disposition d'autrui de données de nature à troubler l'ordre public* » clamaient une fois de plus leur innocence en réfutant « toutes les accusations de violence quelles qu'elles soient et qui seraient susceptibles de mettre en danger la paix sociale, de menacer la sécurité de nos compatriotes et de nos institutions ».

Dans ce dossier politico-judiciaire, les trois détenus politiques signataires de la tribune appellent à « l'impartialité de l'institution judiciaire, mais aussi à la neutralité de l'Exécutif ». Ils formulent l'espoir que, le « déroulement et l'issue qui en sortira constitueront un jalon essentiel dans la volonté de décrispation du climat politique ». Ils estiment « que ce serait là, un des *premiers gages d'ouverture d'un dialogue constructif* ». Enfin, les trois responsables politiques pensent « qu'il est fondamental d'œuvrer dans ce sens afin d'amorcer le processus d'apaisement par le dialogue et la concertation dans le souci de renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale ».

Face aux diverses interprétations de cet « appel » au « dialogue » (résultat d'un curieux emballement médiatique) qui est plutôt un appel à l'institution judiciaire pour un traitement impartial du dossier, la direction de l'UFDG publie une déclaration dans laquelle, elle réitère la position du parti par rapport au dialogue politique qui, selon elle, « relève exclusivement de la direction nationale du parti et de ses instances compétentes ». Il n'en fallait pas plus pour alimenter les débats sur des « dissensions » qui mineraient ce parti d'opposition notamment, autour de la question d'un éventuel dialogue avec le pouvoir. Divisés sur la question, les acteurs politiques du pays font le tour des médias pour défendre les arguments qui sous-tendent leur positionnement.

Rappelons que le 27 janvier dernier, un décret a été publié, instaurant un « dialogue politique et social » entre acteurs institutionnels, politiques et sociaux. Dans un contexte d'impasse politique et de difficultés financières (les récentes conclusions du FMI convergent dans ce sens), le gouvernement guinéen se voit contraint de rééditer sa recette traditionnelle, une fois le dos au mur : l'appel au dialogue. Après avoir bravé tous les interdits de la démocratie (modification de la constitution pour se maintenir au pouvoir, violation des droits de l'Homme), le pouvoir de Conakry s'est retrouvé isolé sur la scène internationale et souffrirait d'un manque de légitimité auprès d'une grande majorité des populations.

Comme en 2015, l'appel au dialogue est avant tout une contrainte pour le pouvoir qui se trouve acculé de toute part. La décrispation du climat politique, gage de confiance des investisseurs et d'autres partenaires financiers, devient une conditionnalité pour la normalisation des relations bi et multilatérales. Pour ce faire, la participation à ce dialogue des ténors de l'opposition politique est un gage de crédibilité et le gouvernement est conscient du poids réel des partis d'opposition (le rétropédalage dans le projet mort-né de fabriquer une nouvelle opposition avec son chef de file est un exemple éloquent).

L'union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) de Cellou Dalein Diallo est catégorique sur la question du dialogue. Pour ce parti de l'opposition, le dialogue n'est pas d'actualité. Lors d'une réunion extraordinaire du conseil politique du parti, le 9 juin dernier, il a été décidé ce qui suit : le parti s'abstient de tout commentaire sur la question du dialogue politique tant que « Les cadres et militants de l'UFDG de l'ANAD et du FNDC seront maintenus en prison ; les bâtiments de l'UFDG abritant son siège et ses bureaux seront fermés et occupés par les forces de défense et de sécurité ; le président du parti, son épouse et ses proches

collaborateurs seront arbitrairement privés de leurs droits et libertés de voyager ».

En revanche, pour l'union des forces républicaines (UFR) de Sidya Touré, le dialogue est la seule issue possible pour résoudre la crise que traverse le pays. Dans une déclaration publiée le 30 décembre dernier, l'UFR lance « un appel à la concertation pour qu'au moins, le travail recommence et que les Guinéens puissent voir le bénéfice de tous ces débats politiques qui n'en finissent pas ».

Quant au parti de l'espoir et le développement national (PEDN) de Lansana Kouyaté, son parti « n'ira pas à ce dialogue ». Invité de l'émission « Sans Concession » de Guineenews le 8 juin dernier, Lansana Kouyaté reste sceptique sur les véritables objectifs de ce dialogue : « Comment voulez-vous qu'on parte au dialogue dont on sait d'avance que c'est pour peut-être avoir du temps, pour que les choses se calment et qu'on passe à autres choses ».

Député et président de l'union des forces démocratiques (UFD), Baadiko Bah, dans un entretien accordé à Guineenews au mois de janvier dernier, est encore plus dubitatif sur la sincérité de cet appel au dialogue. Pour cet opposant, le dialogue est « un gadget pour amuser la galerie, faire semblant qu'on est ouvert à dialoguer sans que ça n'ait aucune portée pratique pour résoudre les véritables problèmes auxquels font face la Guinée ».

Dans une déclaration rendue publique le 20 juin dernier, le parti MoDeI dirigé par Aliou Bah, exprime sa position sur la question du dialogue et reste ferme « il [le parti] ne se sent ni intéressé ni concerné par un simulacre de dialogue tel qu'il est annoncé et se déroule actuellement ».

Dialogue politique inter-guinéen, un

espace d'insincérité

En août 1993, l'archevêque de Conakry, le cardinal Robert Sarah, dans une déclaration intitulée « *la Guinée, une famille à construire* » présentait un diagnostic assez critique de la société guinéenne dans son ensemble. Il disait ceci : « Le guinéen ne respecte plus rien, ni sa vie, ni la vie des autres, ni le bien des autres, ni les coutumes ou valeurs traditionnelles, ni les principes sacrés de la religion. Plus rien n'arrête le guinéen quand il a décidé de détruire, d'assassiner, de voler. Nous vivons, en conséquence, dans une société anarchique. [] Nous n'avons pas de projet de société cohérent. Nous naviguons à vue, inventant et improvisant des solutions, à la merci des événements et des situations. » Dans un contexte de tensions politiques sur fond de violences au moment où la Guinée s'apprêtait à organiser ses premières élections (présidentielle et législatives) multipartistes, ces propos décrivent une société guinéenne malade.

Pour ce très respecté responsable religieux, cette Guinée peut s'en sortir car elle dispose des ressources nécessaires, mais il faudrait qu'il y ait une « vigoureuse volonté d'application du pouvoir judiciaire [] de façon à ne plus laisser impunis les grands crimes et à défendre efficacement les droits des plus faibles » Selon lui, sans volonté d'application, « la forêt des lois ne résout pas les problèmes essentiels ».

Vingt-huit ans après cette déclaration, la Guinée d'aujourd'hui semble fidèle à ce diagnostic et les acteurs sont presque les mêmes, à quelques exceptions près.

Les élections en Guinée ont toujours été des périodes d'exacerbation des violences. D'un côté nous avons une machine répressive de l'Etat qui n'hésite pas tirer sur sa population et de l'autre, des oppositions de plus en plus déterminées à se faire entendre en usant des seuls moyens dont elles disposent, à savoir, les manifestations de rue et les recours devant les tribunaux du pays même si elles savent à quoi

s'attendre de l'appareil judiciaire. Lors de ces élections, deux facteurs contribuent à la cristallisation des tensions : la légitimité et la validité du processus. Toutes les tentatives et actions de contournement et d'instrumentalisation des règles du jeu électoral engendrent des contestations et ces dernières produisent de la violence.

Pour reprendre la formule de Carlos Santiso, de *l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale*, une organisation intergouvernementale dont la mission est de promouvoir la démocratie durable dans le monde : « Les élections ne sont pas l'égal de la démocratie ». En observant la situation de la démocratie dans de nombreux pays, Santiso arrive à la conclusion que « les processus de démocratisation empruntent assez souvent des voies irrégulières, imprévisibles et parfois réversibles dans des environnements politiques changeants ».

Dans son ouvrage, *La contre-démocratie*, publié en 2006, Rosanvallon présente trois piliers qui, selon lui, compose l'expérience démocratique : le *gouvernement électoral-représentatif* qui assure l'assise institutionnelle, la *contre-démocratie* qui assure une certaine vitalité contestataire et le *travail réflexif du politique* qui assure une densité historique et sociale à la démocratie. Cependant, souligne l'auteur, ces trois dimensions intègrent des pathologies qui doivent pouvoir être surmontées. Selon lui, le gouvernement électoral-représentatif tend à se transformer en aristocratie élective, la contre-démocratie serait hantée par le populisme et l'antipolitique et le travail réflexif du politique risque d'être selon lui, aspiré par la facilité « décisionniste ».

Célébrée par tous les observateurs comme un tournant démocratique majeur, l'élection en 2010 de l'ancien opposant historique guinéen, avait suscité un immense espoir chez les guinéens et africains en général, même si les conditions de son accession au pouvoir laissaient déjà présager le jusqu'aboutisme du personnage pour arriver à ses fins, même

par les moyens antidémocratiques. Plus de dix ans après, la déception est le sentiment le plus partagé par les guinéens. Les tendances autocratiques du régime sont bien réelles. Si la cour suprême guinéenne (symbole de la complaisance des contre-pouvoirs institutionnels) a bien entériné la « victoire » (certains diront plutôt le maintien) de Alpha Condé après la présidentielle contestée et surtout violente d'octobre 2020, force est de reconnaître que le régime peine à asseoir son autorité parce qu'il souffre d'un manque de légitimité auprès de nombreux guinéens qui, par cet acte de la plus grande institution judiciaire du pays, ont le sentiment d'assister impuissant à une confiscation du pouvoir et redoutent de revivre un remake des dix dernières années avec ses corollaires de violations des règles et principes démocratiques. Cette panne judiciaire (une réalité guinéenne) a pour cause une carence criarde d'indépendance de la justice, mise sous tutelle par un pouvoir exécutif oppressant.

Un président de la République avec un statut privilégié au-dessus de tous les autres pouvoirs. C'est cette relation, caractéristique des régimes africains que Claude Momo et Eric-Adol Gatsi dans un document intitulé *L'exécutif dualiste dans les régimes politiques des Etats d'Afrique noire francophone*, publié en 2020, tentent d'expliquer. Selon ces auteurs, la relation entre le président de la République et les autres pouvoirs « rame quasiment à contre-courant de l'idée de *checks and balances* chère à Montesquieu qui fait du pouvoir le contre-pouvoir du pouvoir et justifie l'étiquette de « monarque républicain » ou de « président impériale »

Pour celui qui avait promis de faire « disparaître » l'opposition de la scène politique guinéenne, la désillusion est aujourd'hui grande chez ses partisans. La lecture simpliste qui consiste à réduire « les oppositions » à l'opposition politique et plus particulièrement aux leaders de certains partis d'opposition, s'est révélée erronée. Ces dernières années, l'espace politique guinéen a connu

l'émergence d'autres acteurs issus de la société civile, avec de nouvelles stratégies de lutte et une nouvelle dynamique d'engagement citoyen. Une preuve que l'exigence démocratique est de plus en plus grande chez les citoyens.

Ce citoyen n'est pas celui décrit par Richard Balme, c'est-à-dire, qui se cantonne dans un rôle minimal de pourvoyeur de voix. Il est ce citoyen qui surveille. Rosanvallon, dans un ouvrage collectif intitulé *Chroniques de la gouvernance* publié en 2009, explique qu'au « peuple-électeur s'ajoute le peuple-surveillant, le peuple-veto et le peuple-juge qui se manifestent dans des institutions ou de manière plus spontanée et informelle. À l'élection s'ajoute la surveillance, l'empêchement et le jugement ».

Du manque de légitimité au déficit de confiance, un « titre à gouverner » obsolète

Dans son intervention lors du colloque « *la justice du XXI^e siècle* » en 2014 à l'UNESCO, Pierre Rosanvallon disait qu'un pays ne fonctionne pas simplement avec des institutions et des valeurs. Il fonctionne aussi avec des « institutions invisibles », un concept développé par le prix Nobel d'économie Kenneth Arrow dans son ouvrage *Les limites de l'organisation* publié en 1974.

Pour ce sociologue et professeur au Collège de France, une société dans laquelle la confiance se délite, est une société dans laquelle le fonctionnement des institutions, le rapport entre les citoyens, le rapport des citoyens aux institutions, est rendu plus difficile.

La confiance occupe une place importante en démocratie. Comme nous le fait remarquer les auteurs d'un rapport de recherche publié en 2019 par le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) sur la crise de la confiance politique

en France, où ils soutiennent que la confiance « est la valeur cardinale de la démocratie ». Selon ces auteurs, la « démocratie est le seul régime qui repose sur le consentement du gouverné. A la différence d'autres régimes politiques, la démocratie a besoin du soutien de celui sur lequel elle s'exerce ». Si le citoyen vote, il ne choisit pas simplement un candidat mais soutient la démocratie.

S'il y a bien une réalité dont l'évidence saute aux yeux, c'est bien le manque de confiance entre les acteurs politiques guinéens (un euphémisme, pour ne pas dire qu'ils se haïssent). D'ailleurs, cet environnement de détestation réciproque est propice à la fabrication de dictateurs, car ces derniers, se nourrissent des divisions. Quant aux relations de confiance entre les gouvernants et les gouvernés, elles sont aussi exécrables. Pour le citoyen, nous rejoignons Richard Balme, dans son ouvrage *Les motifs de la confiance (et de la défiance) politique : intérêt, connaissance et conviction dans les formes du raisonnement politique*, publié en 2003, quand il explique qu'aujourd'hui, « le citoyen aurait l'impression d'être cantonné dans un rôle minimal, se limitant à choisir épisodiquement un représentant, sans avoir la certitude que celui-ci prendra les bonnes décisions ni pouvoir l'y contraindre ».

En ce qui concerne la légitimité, elle revêt plusieurs facettes. Selon le petit Larousse, elle est « la qualité de ce qui est fondé en droit, en justice, ou en équité ». Dans son ouvrage intitulé, *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité*, publié en 2008, Rosanvallon explique que « Si la légitimité est au sens général du terme un simple économiseur de coercition, sa variante démocratique a pour fonction plus exigeante de tisser des liens constructifs entre le pouvoir et la société ». Dans la démocratie représentative, le vote est le principal mode de légitimation des gouvernants. Toutefois, si le peuple est la source de tout pouvoir démocratique, souligne l'auteur, il fait cependant remarquer

que le verdict des urnes ne peut être le seul étalon de la légitimité. Pour lui, un pouvoir n'est désormais considéré comme pleinement démocratique que s'il est soumis à des épreuves de contrôle et de validation à la fois concurrentes et complémentaires de l'expression majoritaire.

Lipset, quant à lui, soutient que la légitimité implique la capacité d'un système politique à engendrer et à maintenir la croyance que les institutions politiques existantes sont les plus appropriées pour le bon fonctionnement de la société.

Eichholtzer Marie, dans un mémoire intitulé *Transparence, légitimité et confiance dans la gouvernance européenne*, soutenu en 2010 à Institut d'Études Politiques de Lyon, distingue deux types de légitimité : la légitimité formelle et la légitimité sociale. La première découle du bon respect des règles et des procédures. La seconde, est le lien affectif, la loyauté qui relie les citoyens à leurs institutions sur la base d'une identité collective forte et d'intérêts communs. Dans le même ordre d'idées, Rosanvallon, quant à lui, distingue trois types de légitimité : une *légitimité procédurale* qui est issue de l'élection qui donne un « permis de gouverner » ; une *légitimité substantielle* qui tient à des qualités intrinsèques, autrement dit, c'est le fait qu'en soi-même on représente quelque chose d'important ; et enfin une *légitimité d'exercice* qui repose sur la prise de conscience du fait que la volonté générale n'est pas simplement exprimée par le moment électoral.

Quand Alain Laquièze affirme dans un article intitulé *Élection des gouvernants et légitimité démocratique*, publié en 2018, que : « le gouvernant est légitime démocratiquement parce qu'il est légitime électoralement », il ressort la place prépondérante de l'élection dans l'acquisition de la légitimité. Par ailleurs, Thiébault Jean-Louis, dans un article intitulé *Lipset et les conditions de la démocratie*, publié en 2008 cite Larry Diamond dans son ouvrage intitulé *Developping Democracy. Toward Consolidation*, publié en 2000,

qui établit un lien entre la légitimité et le niveau de démocratie dans un pays. Ce dernier soutient que « la légitimité est fortement corrélée avec le niveau de démocratie dans un pays. Plus une nation est démocratique, plus le système politique tend à être légitime. Les facteurs politiques (libertés civiles et politiques) sont plus importants que la simple performance économique pour prédire la légitimité d'un régime démocratique dans une nation ». Thiébault Jean-Louis, dans le même article souligne, quant à lui, que la légitimité peut être considérée comme un stock de crédibilité qui peut retarder ou réduire l'intensité des crises dans une démocratie.

Un point de vue partagé par Lipset, qui soutient que, les systèmes politiques, mêmes ceux qui sont autoritaires, ne reposent pas d'abord sur la force. L'alternative à la force est la légitimité, un « titre à gouverner » largement accepté ».

La pilule au goût amer du compromis

Polysémique, avec une certaine ambiguïté dans son interprétation, la notion de compromis selon Paul Ricœur « intervient lorsque plusieurs systèmes de justification sont en conflit ».

Si le conflit est un trait inhérent à la vie politique, comme le soutient Lipset dans son ouvrage intitulé *L'Homme et la Politique*, publié en 1963 (traduction française de *Political Man* paru en 1960), la démocratie doit être perçue comme un moyen « de canaliser ou de structurer, et non pas d'éradiquer, le conflit ». Selon cet auteur, « les luttes et rivalités pour la conquête des postes de direction, l'affrontement des partis et leur alternance dans l'exercice des fonctions de gouvernement sont les conditions d'une démocratie stable. Et sans un accord préalable sur la *règle du jeu* politique, sans la soumission des minoritaires aux décisions de la majorité réversible, sans la reconnaissance de la légitimité de ces

décisions, il ne saurait y avoir de démocratie ».

Dans le même ordre d'idées, Paul Ricœur, dans une interview publiée par la revue *Alternatives Non Violentes* en 1991, souligne, quant à lui, que « le compromis est [] lié à un pluralisme de la justification, c'est-à-dire aux arguments que les gens mettent en avant dans les conflits ». Pour ce penseur de « l'éthique du compromis », il n'existe pas de super-règle pour résoudre les conflits, mais « on résout les conflits à l'intérieur d'un ordre homogène où les gens se reconnaissent ».

Dans le cadre d'un compromis, soutient quant à lui le professeur Thomas Meyer de l'université de Dortmund, dans une publication de 2012 intitulée *L'art du compromis : le chemin vers la réalisation des idéaux dans une véritable démocratie*, deux ou plusieurs parties s'engagent à renoncer à leur droit de faire valoir complètement leurs intérêts personnels, de manière à permettre à toutes les parties d'atteindre le maximum de leurs objectifs politiques. Pour cet universitaire, « la prise en compte du maximum d'intérêts et de valeurs est un objectif important de la démocratie. » Selon lui, la capacité de prendre en compte le maximum d'intérêts légitimes et de les intégrer dans les processus de délibérations et de prise de décision en politique est un principe fondamental d'une démocratie bien comprise.

En procédant à l'arrestation, à la condamnation et à l'incarcération de responsables politiques de son principal challenger, Alpha Condé fait ce que les autocrates font, à savoir, se servir de ses prisonniers comme monnaie d'échange à présenter lors d'un éventuel dialogue. Dans un tel contexte, l'envie d'atteindre un objectif politique l'emporte sur la nécessité d'aboutir à un compromis. Nous pensons que la manifestation d'une volonté réelle d'une décrispation doit venir du côté du pouvoir. Au-delà de la formalisation d'un cadre de dialogue, il est surtout important d'œuvrer pour la création de conditions favorables à un dialogue politique

sincère. D'un compromis à une compromission, la frontière de l'amalgame est très étroite. En acceptant d'aller à un dialogue dans ces conditions, les partis concernés jouent leur survie en termes de crédibilité et de cohérence.

Sur les connotations péjoratives qui entourent l'idée de compromis et qui suscitent le plus souvent chez certains, une réaction de méfiance ou de rejet, Nachi Mohamed dans un article intitulé *La vertu du compromis : dimensions éthique et pragmatique de l'accord* publié en 2001 dans la Revue interdisciplinaire d'études juridiques, défend toutefois, « un compromis qui se distingue nettement de la compromission ». Une position que partage Ricœur dans un entretien publié en 1991 par la revue *Alternatives Non Violentes* où l'auteur souligne « qu'il y a méfiance à l'égard du compromis, parce qu'on le confond trop souvent avec la compromission. La compromission est un mélange vicieux des plans et de principes de références. Il n'y a pas de confusion dans le compromis comme dans la compromission. Dans le compromis, chacun reste à sa place, personne n'est dépouillé de son ordre de justification ». Par ailleurs, dans ce même entretien, Paul Ricœur pose la question : « Comment empêcher que les différends, les litiges, les conflits ne dégénèrent en violence ? ». Pour lui, le compromis est une barrière entre l'accord et la violence. Il soutient que c'est en absence d'accord que nous faisons des compromis pour le bien de la paix civique. Ce penseur du compromis, soutient que « l'intransigeance rend malheureusement impossible toute recherche de compromis ». Car, selon lui, le compromis exige la négociation.

Dans le même ordre d'idée, Daniel Weinstock, dans un article intitulé *Compromis, religion et démocratie* publié en 2005 dans la revue *Bulletin d'histoire politique* souligne qu'un « compromis se produit lorsque tous les participants à la délibération se rallient à une position qu'ils estiment inférieure à celle qu'ils adoptaient au départ. Ils s'y

résignent à cause du poids indépendant qu'ils accordent à la résolution pacifique du conflit. Un compromis émerge ainsi lorsque tous estiment que le sacrifice qu'ils effectuent par rapport à leur position idéale est justifié par l'avantage que représentent le règlement du conflit et le maintien de relations pacifiques avec leurs partenaires. » Pour cet auteur, « une première condition du compromis est par conséquent que tous les citoyens et les groupes de citoyens accordent une importance suffisante au maintien du lien social. Si la préservation d'une certaine cohésion sociale est vue de manière indifférente par un ou plusieurs participants, ou si la volonté de préservation n'est pas également distribuée au sein de la société, le compromis devient impossible. »

Trop souvent pris pour de la faiblesse, l'art du compromis, comme le dénonce Frédéric SAYS dans un *billet politique sur France culture*, c'est comme s'il fallait forcément un « perdant terrassé » et un « gagnant triomphant ».

Concept paradoxal, le compromis est tantôt objet de méfiance, dévoiement du rapport à autrui, règlement sous-optimal qui aboutit à l'abandon de ses prétentions, tantôt considéré comme la meilleure option de gestion des conflits pour parvenir à une coexistence pacifique.

Dans *Eloge du compromis. Pour une nouvelle pratique démocratique*, Nachi Mohamed, souligne que le terme de compromis fut trop longtemps « coincé entre deux faux amis que l'on croyait proches par le sens mais qui, dans les faits, se sont avérés souvent éloignés de lui: le marchandage, la négociation habile et calculatrice entre des intérêts désincarnés ; la compromission, le renoncement aux valeurs, l'abandon des idéaux sur l'autel de l'arrangement ». Le compromis en tant que concept commun peut donc être considéré comme un mode de résolution de conflit ou, plus généralement, comme une forme de régulation sociale, c'est-à-dire un moyen de maintien de la paix civique entre des partenaires en

situation de désaccord ou de conflit.

Dans le contexte guinéen, la question est : les acteurs concernés devraient-ils avaler cette pilule du compromis au goût amer ? La réponse est la formulation d'une question préalable : comment dialoguer avec un acteur dont la légitimité est remise en question ? En attendant de trouver des réponses, libérez tous les prisonniers politiques, des plus anonymes aux plus célèbres. À la justice guinéenne sous Alpha Condé, nous nous abstenons de demander l'ouverture des enquêtes sur les cas des centaines de guinéens tués ces deux dernières années, car nous savons ce qu'elle vaut : une machine répressive au service d'un autocrate. Il y aura un moment où il faudra vider tous les placards et refaire la décoration intérieure de la maison Guinée.



Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com

**«Persuadés de notre
innocence» [lettre de trois
responsables de l'UFDG**

détenus politiques]

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021



Politique

Dans une lettre publiée par le site [guineematin](#), trois responsables du parti d'opposition UFDG, arrêtés après la présidentielle et inculpés pour « [trouble à l'État par la dévastation et le pillage atteinte aux institutions de la République, participation à un mouvement insurrectionnel, menace de violences ou mort par le biais d'un système informatique, diffusion et la mise à disposition d'autrui de données de nature à troubler l'ordre public](#) » demandent à tous les acteurs politiques « d'amorcer le processus d'apaisement par le dialogue et la concertation dans le souci de renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale. »

L'intégralité de la lettre

Chers compatriotes,

Comme vous le savez, nous sommes incarcérés à la Maison Centrale de Conakry depuis plusieurs mois.

Prisonniers politiques pour les uns, prisonniers d'opinion ou otages politiques pour les autres, prisonniers tout court pour certains. Une chose est incontestable, nous sommes avant tout des Guinéens dont l'engagement et la lutte politique n'ont jamais été dirigés contre un individu ou un quelconque groupe de Guinéens.

Nous avons toujours mené notre combat avec le strict objectif de servir la démocratie, le respect de l'État de droit et la recherche du bonheur de nos concitoyens.

Il est important de rappeler que nous avons exclu, dès les premières heures de notre engagement politique, la conquête du pouvoir par la violence en choisissant, la voie des urnes qui demeure encore notre unique option. Ce choix démocratique est motivé par le fait que chacun d'entre nous considère que la violence ne peut être la solution et lorsqu'elle survient, nous l'avons toujours condamnée sans aucune ambiguïté. D'autant plus qu'au cours de ces dernières décennies, ce sont nos compatriotes qui ont payé le lourd tribut, du fait des violences politiques et sociales qui affectent directement de nombreuses familles et la cohésion sociale.

Pourtant, on nous accuse d'atteintes aux institutions, de pillages et même de participation à des mouvements insurrectionnels, etc. Quel fut notre stupeur à s'entendre dire être mêlés à de tels actes. Persuadés de notre innocence, nous nous sommes tous rendus volontairement devant les instances judiciaires espérant qu'elle agira avec impartialité et objectivité. De fait, nous n'avons opposé ni résistance, ni violence aux forces de défense et de sécurité, qui sont venues interpellé l'un de nous à son domicile.

Il est clair que notre probité, mais aussi les responsabilités que nous avons assumées à divers niveaux, nous empêchent tout comportement ou attitude incivique.

On comprendra aisément qu'il est impossible de remettre en

cause notre engagement politique ; l'idéal qui les fonde et les nourrit. C'est pourquoi, nous rejetons toutes les accusations de violence quelles qu'elles soient et qui seraient susceptibles de mettre en danger la paix sociale, de menacer la sécurité de nos compatriotes et de nos institutions. Cela ne nous ressemble point.

S'il est établi que le procès d'hommes politiques permet de juger un État sur le plan de la démocratie et du respect des libertés fondamentales, nous souhaiterions que ce défi soit relevé par l'institution judiciaire. Que peu d'entre nous puissent croire et miser sur le succès de cette volonté n'enlève aucunement notre foi en la justice. Il revient aux autorités de notre pays et, si nécessaire, avec l'appui des pays amis, d'en être le garant ; de veiller à l'équité et l'impartialité de l'institution judiciaire ; mais aussi à la neutralité de l'Exécutif.

Bien évidemment, c'est aux magistrats de mesurer l'importance et la portée des actes qu'ils sont appelés à engager dans le cadre de « l'affaire » nous concernant. Qui pourrait douter que son déroulement et l'issue qui en sortira constitueront un jalon essentiel dans la volonté de décrispation du climat politique récemment exprimée par tous les acteurs politiques, les ONG de défense des Droits humains, les pays partenaires de la Guinée et d'une certaine manière les autorités guinéennes. Dès lors, un consensus s'est dégagé pour considérer que ce serait là, un des premiers gages d'ouverture d'un dialogue constructif, consensuel et inclusif.

Pour nous, il est fondamental d'œuvrer dans ce sens afin d'amorcer le processus d'apaisement par le dialogue et la concertation dans le souci de renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale. Nous espérons pouvoir apporter notre contribution en continuant de jouer encore notre rôle sur la scène politique au service de notre pays. Nous sommes persuadés que cela est possible si chacun veillait au respect des règles d'impartialité de nos institutions et des

représentants qui exercent au nom du peuple.

Nous estimons que le moment est probablement venu ; qu'une situation opportune est là et qu'il faut la saisir. Nous pensons qu'il est temps que chaque Guinéen prenne résolument l'engagement de promouvoir l'exercice d'une démocratie apaisée, l'unité et la réconciliation de tous les fils et filles de notre Guinée.

- **Ibrahima Chérif BAH** *Vice-président, membre du Conseil politique.*
 - **Ousmane Gaoual DIALLO** *Directeur de la Communication, Membre du Conseil politique, ancien Député.*
 - **Mamadou Cellou BALDÉ** *Coordinateur des fédérations de l'intérieur, Membre du Bureau Exécutif, ancien Député.*
-
-

Pétition: Appel à la libération des prisonniers politiques en Guinée ! [Par Tierno Monénembo]

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021



SIGNEZ LA PÉTITION [ICI](#)



Politique

Depuis l'accession d'Alpha Condé au pouvoir, la répression, ce mal endémique de la Guinée, a resurgi avec une virulence qui rappelle les années noires, celles des pendaisons publiques et du Camp Boiro. On attendait de celui qui passe pour « le premier président démocratiquement élu de la Guinée » qu'il nous fasse oublier le fouet de Lansana Conté et la terreur de Sékou Touré. On attendait de l'ancien prisonnier politique la réhabilitation des Droits de l'Homme, assortie d'un respect scrupuleux de la vie humaine. Par ses paroles comme par ses actes, il se situe hélas aux antipodes de toute valeur juridique et morale.

De Décembre 2010, date de sa première élection, à aujourd'hui, les organisations des Droits de l'Homme dénombrent 260 morts et 2 000 blessés. Ces chiffres ne concernent que les personnes fauchées à balles réelles dans les manifestations de rue. Ils seraient deux fois plus élevés si l'on y ajoutait les détenus victimes de leurs conditions de détentions et les dizaines de personnes qui ont succombé aux massacres de Womé, Zogota et Galapaye.

Ces derniers mois ont été particulièrement sanglants. Sortis massivement pour faire barrage à la modification de la constitution lui permettant de briguer un troisième mandat, les Guinéens ont dû affronter non plus seulement les balles des gendarmes et des policiers mais aussi celles des soldats que le régime, pris de panique, a réquisitionnés pour aider au rétablissement de l'ordre. 60 morts, rien que d'Octobre à Janvier ! Parallèlement, plus de 400 personnes ont été

arrêtées pour les raisons les plus fallacieuses : fabrication et stockage d'armes de guerre, assassinats, complicité d'assassinats, insurrection, complicité d'insurrection, atteinte aux intérêts supérieurs de la nation etc.

Cette vague d'arrestation n'a épargné aucun quartier, aucune classe d'âge, aucune catégorie sociale. Voilà maintenant six mois que ces 400 personnes végètent à la Maison Centrale de Conakry sans jugement. On y trouve des hommes politiques, des journalistes, des cadres de haut niveau mais aussi des anonymes (des familles entières parfois) cueillis nuitamment chez eux alors qu'ils dînaient ou dormaient du sommeil du juste. Mais le cynisme d'Alpha Condé ne s'arrête pas là : 150 mineurs font partie du lot. A ce jour, 20 d'entre eux ont bénéficié d'une libération conditionnelle, les autres ont été déférés devant le tribunal militaire qui en Guinée sert de siège au tribunal pour enfants.

Cette série de violences vise un objectif clair : intimider le peuple mais aussi et surtout, réduire au silence les opposants les plus irréductibles :

- Oumar Sylla dit Foyinké Mengué, responsable de la mobilisation et des antennes du FNDC (qui se retrouve pour la troisième fois derrière les barreaux).
- Ousmane Gaoual Diallo, ancien député, directeur de la communication du parti d'opposition, UFDG
- Malick Condé, maire-adjoint de Matam
- Chérif Bah, ancien gouverneur de la Banque Centrale
- Etienne Soropogui, leader du mouvement « Nos valeurs communes »
- Cellou Baldé, ancien député
- Abdoulaye Bah, ancien maire de Kindia
- Mamadi Condé dit Madic 100 frontières, militant de l'UFDG.
- Souleymane Condé président de la section FNDC de Boston (USA)
- Amadou Diouldé Diallo, journaliste, historien

Détenus arbitrairement et dans des conditions inhumaines (certains sont gravement malades, d'autres même, atteints de Coronavirus), ces martyrs ne doivent pas être oubliés. J'appelle toutes les consciences, tous les démocrates épris de justice et de liberté en Afrique et ailleurs dans le monde, à signer cette pétition pour demander la libération immédiate et sans condition de tous les prisonniers politiques en Guinée.

Fait à Conakry le 25 Avril 2021.

Tierno Monénembo *écrivain guinéen*

SIGNEZ LA PÉTITION [ICI](#)

Kouroussa: les racines et les manifestations du malaise social guinéen

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021





Chronique

Les faits : *Le 17 avril 2021, une manifestation éclate dans la ville de Kouroussa. Des orpailleurs revendiquent un site d'exploitation concédé à la société Kouroussa Mining. Bilan : deux morts, plusieurs blessés, la résidence du préfet et le domicile du maire saccagés.*

Parti pris. Si les manipulations des communautés et le recours à l'ethno stratégie sont les recettes les plus partagées par les autorités guinéennes, il est toutefois, difficile d'anticiper les réactions des populations guinéennes, même des plus fidèles partisans, quand la misère généralisée semble élire domicile en Guinée depuis l'arrivée au pouvoir d'un certain Alpha Condé. Ces populations de l'intérieur du pays qui payent au plus fort l'errance sans visibilité de la gouvernance actuelle et qui, jusque-là semblent se résigner en attendant la « révolution » venir de Conakry, commencent à cerner les enjeux globaux de la politique et de ses impacts sur le quotidien du citoyen. Cette fois-ci, elles semblent déterminer à jouer leur partition en refusant de se laisser « berner autrement » (en réponse au slogan « Gouverner autrement »). Conscientes de l'illégitimité des autorités issues de la forfaiture du 3^{ème} mandat, les catégories socioprofessionnelles comptent maintenir la pression jusqu'à la satisfaction de leurs revendications sectorielles. Pour ce faire, certaines n'hésitent pas à user du chantage si nécessaire pour faire plier les imposteurs en quête de légitimité.

Quand les populations réclament de l'électricité, le

gouvernement et son président augmentent la puissance (en kWh) des promesses avec une aisance consternante dans l'art de mentir sans sourciller. Quand ces mêmes populations réclament des écoles, des hôpitaux, des routes, ils s'empressent d'envoyer des missions de terrain pour le rituel d'enfumage de la « pose de la première pierre » et jamais une deuxième. Quand elles dénoncent la violation des lois de la république, ils répliquent par la violence d'état et s'activent (aidés par une horde de courtisans du net) pour entretenir leur « *jardin ethnique fleuri de Alpha* », qui est sans doute la seule réussite en 10 ans d'égarément de la république avec une unité nationale qui se fissure chaque jour davantage. Alpha Condé et son parti ont toujours entretenu l'illusion de détenir un bastion politique « imprenable » qui serait la Haute Guinée. Si dans les années 90, cette revendication était légitime et qu'il (Alpha Condé) pouvait continuer depuis la France à faire croire au monde entier qu'il était la seule alternative au régime militaire, il est évident que l'entrée en scène de nouveaux acteurs avec de nouvelles offres politiques depuis le début des années 2000 a été un grand désenchantement pour un parti (RPG) piloté de l'extérieur par une figure vestige du monde d'hier qui a montré ses limites à pouvoir s'adapter à cet environnement nouveau où on assiste sans cesse à l'émergence de nouveaux paradigmes politiques et une nouvelle façon de faire de la politique. Cette région de la Haute Guinée, comme toutes les régions d'ailleurs du pays, sont aujourd'hui des espaces géographiques et politiques partagés où le pluralisme politique est réel car les populations dans leur grande majorité commencent à comprendre les enjeux liés au choix éclairé des dirigeants. Le seul paramètre qui explique la survivance de cette illusion de bastion imprenable est la fraude électorale ou l'art de trafiquer la volonté des populations exprimée dans les urnes. Les populations choisissent et les arbitres électoraux désignent les vainqueurs. D'où ce manque de légitimité dont souffrent les dirigeants du pays et qui est un handicap majeur pour un régime même si les acteurs concernés entretiennent un semblant

d'autorité.

Distributeur automatique de promesses

Très généreux en promesses dont la formulation porte en elle-même les germes de la rodomontade politique, le responsable du *squat* de Sekoutoureya est aujourd'hui rattrapé par cette manipulation à outrance qui est sa marque de fabrique assez désuète d'ailleurs parce qu'elle a fini par décrédibiliser la parole de l'homme d'état qu'il est censé incarner.

Pour vendre la forfaiture du 3ème mandat, ils n'ont pas hésité de rééditer les mêmes promesses complètement saugrenues de 2010 qui, à force de les radoter, sans gêne et sans résultats observables, sont devenues aujourd'hui des classiques de gags politiques en Afrique. De l'usine de bonbons pour les enfants (qui d'ailleurs attendent toujours le premier bonbon) aux logements sociaux qui sont restés à l'étape « pose de la première pierre », Alpha Condé qui s'est révélé être un distributeur automatique de promesses (DAP) est aujourd'hui la risée des réseaux sociaux pour le caractère risible dans la formulation de ses promesses.

Après 10 ans d'apprentissage à sekoutoureya, l'incohérence dans les choix des politiques publiques, les faibles capacités de mobilisation des ressources et la médiocrité des prestations d'une administration publique nourrie par des théories anachroniques sur la gestion publique ont fini par conforter les sceptiques dans leur position critique sur les qualités très discutables de dirigeant de l'actuel occupant illégal de sekoutoureya.

Pendant toute cette période d'égarement de la république qui semble sans fin (même si des signes apparaissent aujourd'hui et permettent une comparaison avec certains évènements majeurs qui ont abouti à des changements de régime), les populations guinéennes quant à elles, ont été englouti par une coulée de boue politique jamais enregistrée dans le pays. Un torrent de

manipulations multidimensionnelles sans précédent a déferlé sur la Guinée réveillant sur son passage les stigmates de la division semée et entretenue au lendemain des indépendances. Des pratiques politiques d'un autre âge refont surface avec un objectif qui est celui d'instaurer la terreur pour contraindre les citoyens à l'obéissance au monarque illégitime.

Détournements de deniers publics et misère des populations

Pourtant, les conséquences de la forfaiture du 3ème mandat étaient prévisibles. Un régime qui a été incapable de mobiliser et de sécuriser des ressources internes et externes en 10 ans pour financer son plan de développement, sera dans l'incapacité de faire tourner une machine d'Etat dans un contexte de réajustement des priorités chez les traditionnels partenaires au développement et chez les « amis » du monarque, affairistes miniers (ceux qui ont tiré le gros lot lors de la foire aux permis d'exploitation minière organisée à huis clos au lendemain de l'accession au pouvoir de Alpha Condé). Au détriment des petits exploitants (orpailleurs), le gouvernement n'hésite pas à vendre tout et n'importe quoi au plus offrant, quitte à sacrifier le développement des collectivités locales pour plusieurs décennies à cause du caractère contraignant des contrats pluriannuels signés par les dirigeants actuels.

Aujourd'hui la corrélation est évidente entre les multiples scandales de détournements de deniers publics et la faible capacité de l'Etat à fournir des services sociaux de base aux populations guinéennes. Plus le scandale financier est important plus la personne présumée coupable reçoit le soutien du gouvernement et en premier lieu Alpha Condé. Et le comble du « Sahara » judiciaire dans ce pays, ils sont capables d'engager une procédure judiciaire contre les lanceurs d'alerte. La diligence avec laquelle la machine judiciaire s'emballe dans ce genre de dossier est tout simplement

effarant.

Les évènements de Kouroussa sont la résultante d'une gouvernance économique gangrenée par la corruption et les détournements de deniers publics. Du train de vie ostentatoire des dirigeants du pays, à la misère des populations, les compétences reconnues de manipulateur du monarque illégitime ne suffiront pas à maintenir ces populations dans l'ignorance. L'inégale redistribution des richesses issues du sous-sol guinéen, injustement accaparées par les autorités publiques et leurs « amis » miniers et le manque d'accompagnement des petits exploitants locaux, poussent les populations locales à réclamer de sites d'exploitation et à défendre cette économie de survie pour plusieurs familles.

Le problème est à Sekoutoureya et « la solution est entre nos mains ».



Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com

Bauxite en Guinée: enquête en France après une plainte

visant Alpha Condé et des sociétés minières

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021



Gouvernance

Une enquête a été ouverte à Paris après une plainte pour corruption dans l'exploitation de la bauxite en Guinée impliquant le président Alpha Condé, plusieurs de ses proches et des sociétés minières, dont une française, a-t-on appris mardi de source proche du dossier.

Une enquête a été ouverte à Paris après une plainte pour corruption dans l'exploitation de la bauxite en Guinée impliquant le président Alpha Condé, plusieurs de ses proches et des sociétés minières, dont une française, a-t-on appris mardi de source proche du dossier.

Cette enquête préliminaire, ouverte par le parquet national financier (PNF) en septembre, fait suite à la plainte pour « corruption, trafic d'influence et blanchiment de corruption », déposée en août par le Collectif pour la transition en Guinée (CTG).

« Nous avons des soupçons très forts de corruption entre le

clan au pouvoir et des miniers », dont l'Alliance minière responsable (AMR) et la Société minière de Boké (SMB), a indiqué à l'AFP Ibrahim Sorel Keita, porte-parole du collectif qui regroupe des opposants d'Alpha Condé, président depuis 2010 et réélu en octobre pour un troisième mandat controversé.

L'AMR, fondée en 2015 par deux jeunes entrepreneurs, Romain Girbal et Thibault Launay, a obtenu un permis pour exploiter la bauxite, signé le 7 juin 2017 par le président Condé.

Une semaine plus tard, l'AMR a cédé ce gisement à la SMB, l'un des principaux exportateurs du pays, détenue par un consortium franco-sino-singapourien.

« En peu de temps, les dirigeants de l'AMR, des inconnus dans le domaine minier, ont récupéré un permis d'exploitation dans une zone importante et l'ont ensuite refile à la SMB, moyennant une plus-value folle estimée à 200 millions de dollars », a commenté M. Sorel Keita.

L'AMR avait assuré, à l'annonce de la plainte, avoir en réalité conclu un contrat d'amodiation, « une pratique courante dans le secteur minier international, parfaitement conforme au Code minier guinéen ».

« Nous n'avons jamais fait quelque chose d'illégal en France ou en Guinée », assure désormais l'AMR, qui compte dans son conseil d'administration notamment l'ancienne patronne d'Areva Anne Lauvergeon et l'armateur Edouard Louis-Dreyfus.

« L'origine des accusations est un combat politique qui nous est étranger », ajoute l'AMR, dénonçant des attaques « incompréhensibles » et précisant tout ignorer de l'enquête.

Me Pierre-Olivier Sur, qui défend Alpha Condé, a critiqué « l'instrumentalisation de la justice tant en France qu'en Guinée » dans le cadre « d'un combat politique ».

« Je n'ai aucun élément pour me prononcer, n'ayant pas eu accès à cette plainte qui procède d'une organisation politique et s'inscrit ouvertement dans un calendrier électoral », a souligné Me François Zimeray, avocat du dirigeant de la SMB Fadi Wazni.

Le PNF n'a pas souhaité s'exprimer.

La Guinée, pays pauvre d'Afrique de l'Ouest, détient les plus grands gisements mondiaux de bauxite, minerai utilisé pour fabriquer l'aluminium.

Son extraction est considérée comme polluante et destructrice de terres agricoles, selon l'ONG Human Rights Watch.

Mediapart/AFP

RSF demande la libération du journaliste guinéen Amadou Diouldé Diallo

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021





Politique

Inculpé pour “offense au chef de l’Etat”, un journaliste de la Radio télévision guinéenne (RTG) est emprisonné depuis plus de deux semaines alors que la Guinée a dépénalisé les délits de presse. Reporters sans frontières (RSF) demande sa libération immédiate et sans condition et exhorte les autorités à mettre fin aux emprisonnements arbitraires de journalistes.

Le journaliste sportif de la RTG, **Amadou Diouldé Diallo**, reste en prison. La Cour d’appel de Conakry a [refusé](#) le 10 mars dernier sa demande de libération conditionnelle. Interpellé sans convocation préalable, le samedi 27 février, à la suite de son passage dans l’émission “L’œil du Lynx” de la radio privée *Lynx FM* où il s’était exprimé sur le président Alpha Condé et les violences ethniques dans le pays, le journaliste qui est détenu depuis le 1er mars, est inculpé pour “offense au chef de l’Etat”. En mauvaise santé, il a dû être évacué le lendemain de son incarcération dans un hôpital de Conakry.

Contactés par RSF, deux de ses avocats, Alseny Aïssata Diallo et Mohamed Traoré, ont dénoncé une violation de la loi sur les médias, insistant sur le fait que les délits de presse sont dépénalisés dans le pays et ne doivent ainsi pas donner lieu à un emprisonnement. Il ont également annoncé avoir introduit une nouvelle demande de mise en liberté, qui est en cours d’examen.

“Rien ne peut justifier le maintien en détention de ce journaliste, dont nous demandons la libération immédiate et sans condition, déclare le directeur du bureau Afrique de l’Ouest de RSF, Assane Diagne. Les délits de presse étant dépénalisés depuis 2010, l’incarcération de Amadou Diouldé Diallo est illégale et témoigne de la volonté des autorités guinéennes de censurer les voix discordantes. Nous les

exhortons à se conformer au respect des dispositions de la loi sur les médias et à libérer ce journaliste qui est actuellement en mauvaise santé.”

En Guinée, les journalistes sont régulièrement arrêtés ou gardés à vue en raison de leur travail. Le mois dernier, le journaliste sportif **Ibrahima Sadio Bah** a été [condamné](#) à six mois de prison ferme et à payer une amende de 500 000 francs guinéens (environ 40 euros) pour ‘‘diffamation, injures publiques et dénonciation calomnieuse’’ à l’encontre du président de la Fédération guinéenne de football (FEGUIFOOT), Mamadou Antonio Souaré.

En janvier dernier, la [condamnation](#) sur la base du code pénal de trois journalistes de la radio *Nostalgie*, avait suscité de vives réactions poussant le ministre de la Justice à instruire le parquet de faire une déclaration d’appel contre la décision.

La Guinée occupe la 110e place au [Classement mondial de la liberté de la presse](#) établi par RSF.

[RSF](#) 17 mars 2021

En deux mois, quatre prisonniers politiques morts en détention en Guinée [Human

Rights Watch]

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021



Politique

Depuis novembre 2020, quatre partisans présumés de l'opposition politique sont décédés après avoir été emprisonnés

Quatre hommes détenus en tant que partisans présumés de l'opposition politique en [Guinée](#) sont décédés entre novembre 2020 et janvier 2021, a déclaré aujourd'hui Human Rights Watch. Les quatre hommes faisaient partie des centaines de partisans ou sympathisants présumés de l'opposition arrêtés lors du référendum de mars 2020 et de l'élection présidentielle d'octobre 2020.

Les autorités guinéennes ont imputé ces décès à des maladies ou à des causes naturelles, mais des membres des familles des victimes, leurs avocats et des militants des droits humains ont déclaré que les quatre personnes étaient mortes à la suite de torture ou d'autres mauvais traitements, notamment de mauvaises conditions de détention et du manque d'accès à des soins médicaux adéquats pour de graves problèmes de santé. Le gouvernement guinéen devrait garantir une enquête approfondie, indépendante et transparente sur les circonstances de ces

décès.

« Ces décès dans des circonstances suspectes soulèvent de graves préoccupations et devraient faire l'objet d'une enquête rapide et approfondie », a déclaré [Ilaria Allegrozzi](#), chercheuse senior sur l'Afrique centrale à Human Rights Watch. « Les autorités devraient établir la cause de ces décès, fournir tous les détails pertinents aux familles et poursuivre de manière appropriée tout individu responsable d'actes répréhensibles. »

Entre le 21 janvier et le 7 février 2021, Human Rights Watch s'est entretenu par téléphone avec neuf membres des familles des victimes, une voisine de l'une d'entre elles, quatre avocats et trois membres d'organisations guinéennes de défense des droits humains. L'organisation a également examiné six photographies révélant des lésions sur le corps de l'une des victimes. Human Rights Watch a écrit au ministre guinéen de la Justice, Mory Doumbouya, le 5 mars, pour partager ses conclusions et demander des informations relatives à des questions spécifiques, mais n'avait pas reçu de réponse au moment de la publication de ce communiqué.

Roger Bamba, âgé de 40 ans, membre du conseil des jeunes de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), le principal parti d'opposition du pays, est décédé le 17 décembre. Le porte-parole du ministre de la Justice a [déclaré](#) que la cause de la mort était une cirrhose du foie, mais l'épouse de Bamba a [accusé](#) le gouvernement de « crime d'État », affirmant que Bamba n'avait pas reçu les soins médicaux adéquats après être tombé malade pendant sa détention.

Ibrahima Sow, âgé de 62 ans, est décédé un mois plus tôt, le 16 novembre. Les autorités guinéennes ont [déclaré](#) que sa mort était liée à un diabète, mais sa famille affirme qu'il est décédé des suites de sa torture en détention.

Le 5 décembre, Lamarana Diallo est décédé à l'âge de 22 ans au domicile de sa sœur, le jour de sa remise en liberté de la Maison centrale de Conakry. Des [membres de sa famille](#) et un témoin ont assuré que les gardiens de prison avaient ramené Diallo chez lui dans un état de santé déplorable et qu'il était mort des suites de sa torture en détention, une accusation [rejetée](#) par le gouvernement.

Oury Barry, 21 ans, est décédé le 16 janvier. Sa famille et son avocat ont déclaré que sa mort était survenue dans sa cellule et qu'il n'avait pas reçu de soins médicaux appropriés pour les mauvais traitements et la maladie dont il avait souffert en détention, mais les autorités ont [soutenu](#) qu'il était mort à l'hôpital de « *causes naturelles* ».

Quatre proches de trois des victimes ont déclaré à Human Rights Watch avoir été menacés par les autorités pour leur dénonciation des abus que ces trois hommes auraient subis derrière les barreaux. « *Depuis que nous avons dit aux médias que mon père avait été torturé en prison, les autorités et les forces de sécurité sont à nos trousses* », a confié l'un des proches de Sow. « *Des hommes en tenue civile sont venus dans notre quartier poser des questions sur moi et ma famille. Mon frère a quitté le pays de crainte d'être arrêté. J'ai reçu des appels anonymes me demandant de rencontrer un colonel concernant le cas de mon père. J'ai peur.* »

Les quatre hommes se trouvaient tous en détention provisoire à la Maison centrale de Conakry, [notoire](#) pour ses mauvaises conditions d'incarcération et sa surpopulation : conçue pour 300 détenus, elle en accueille actuellement plus de [1 500](#).

« *La surpopulation est un grave problème dans nos centres de détention* », a déclaré à Human Rights Watch l'avocat guinéen des droits humains Thierno Souleymane Baldé. « *Elle est causée, entre autres, par le recours généralisé à la détention provisoire. On estime que 60% des prisonniers en Guinée font l'objet d'une détention provisoire prolongée.* »

La principale prison de Conakry regorge de centaines de membres de l'opposition et de sympathisants [arrêtés](#) par les forces de sécurité au moment de la tenue du [référendum constitutionnel de mars 2020](#) et des [élections présidentielles d'octobre 2020](#). « *Les gens sont entassés dans des conditions inhumaines et la hausse du nombre de morts est une conséquence prévisible* », a constaté un avocat guinéen des droits humains représentant plusieurs détenus politiques.

Selon les médias guinéens, le 7 février, [Mamadou Aliou Diaby](#), un détenu sourd et muet de la Maison centrale de Conakry, avait été retrouvé pendu, un drap noué autour du coup, et le 31 janvier, le corps de la cheffe cuisinière de la Maison centrale de Conakry, [Mamadou Hawa Baldé](#), a été retrouvé sans vie dans un débarras de la prison. Les autorités ont promis de procéder à son autopsie pour établir les circonstances de sa mort, mais toujours [selon les médias](#), Baldé fut inhumée le 1er février sans que ce fût le cas. Les autorités n'ont pas fait de déclaration publique au sujet de la mort de Diaby.

Human Rights Watch documente depuis des années les [mauvaises conditions de détention](#) à travers toute la Guinée, ainsi que les [arrestations arbitraires, détentions, poursuites judiciaires, meurtres, disparitions forcées](#), menaces, harcèlement et intimidation dont sont victimes opposants et critiques du gouvernement.

Le 19 janvier, l'ambassade des États-Unis en Guinée s'est [dite préoccupée](#) par « *les retards pris par les garanties de procédure régulière et le ciblage de l'opposition politique par le gouvernement* », déclarant que la mort en détention de membres de l'opposition « *remettait en question l'attachement de la Guinée à l'état de droit* ». Le 21 janvier, l'Union européenne a [exhorté](#) les autorités à ouvrir des enquêtes sur la mort d'opposants politiques en détention et à rendre justice. Cet appel a été [réitéré](#) le 27 janvier par le ministre français des Affaires étrangères, qui a demandé aux autorités guinéennes de « *faire la lumière* » sur les décès survenus en

détention, agitant la menace de « *mesures* » à l'encontre de Conakry.

Le 8 février, des membres de l'Organisation guinéenne des droits de l'homme (OGDH) se sont [vus refuser l'accès](#) à la Maison centrale de Conakry. « *Les autorités pénitentiaires ont dit qu'une autorisation était nécessaire, mais les détenus ont le droit de recevoir des visites* », a rappelé un représentant de l'OGDH à Human Rights Watch.

En vertu du droit national et international, notamment les Lignes directrices sur les conditions d'arrestation, de garde à vue et de détention provisoire en Afrique de 2014 (« Lignes directrices Luanda »), adoptée par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, les autorités guinéennes sont tenues de fournir aux détenus les mêmes soins de santé qu'aux personnes en liberté et, selon les normes internationales, la détention provisoire ne devrait être utilisée qu'en dernier recours. En vertu du droit international des droits humains, les autorités guinéennes ont l'obligation de mener une enquête crédible, approfondie et indépendante et de rendre compte de tout décès survenu en détention. Elle devrait identifier toute personne responsable si le décès était dû à une négligence ou à une action illégale et devrait conduire à des poursuites. L'absence d'enquêtes et de poursuites contre les responsables constituerait une violation des obligations de la Guinée de protéger les personnes contre la privation arbitraire de la vie et de fournir un recours utile.

Human Rights Watch a appelé l'ONU et l'Union africaine, y compris le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Rapporteur spécial de l'UA sur les prisons et les conditions de détention, à fournir une assistance technique et autre dans le cadre de l'enquête guinéenne, ou de mener leurs propres enquêtes si les autorités guinéennes n'agissent pas.

« *La mort en détention de quatre prisonniers politiques en seulement deux mois montre que la santé et la sécurité des prisonniers sont gravement menacées en Guinée* », a conclu Ilaria Allegrozzi. « *Les autorités guinéennes, avec le soutien de partenaires internationaux, devraient enquêter de toute urgence sur les décès récents de prisonniers et remettre en liberté tous ceux qui sont détenus uniquement pour avoir exercé leurs droits garantis par la Constitution à manifester pacifiquement et à s'exprimer politiquement.* »

Pour lire des informations plus approfondies et des témoignages, veuillez consulter la section ci-dessous.

Ibrahima Sow

Ibrahima Sow, un commerçant âgé de 62 ans, est décédé le 16 novembre à l'Hôpital Ignace Deen de Conakry, à la suite de son transfert depuis la Maison centrale de Conakry. Selon sa famille, il avait été arrêté le 24 octobre à son domicile du quartier Haifa Minière par des gendarmes qui l'accusaient d'appartenir à l'opposition politique.

L'arrestation a eu lieu le jour même où le président sortant Alpha Condé a été confirmé par la commission électorale guinéenne comme étant le vainqueur de l'élection présidentielle, [sur fond de troubles publics dans plusieurs quartiers de Conakry](#), dont celui de Haifa Minière, où les partisans de l'opposition se sont livrés à des affrontements avec ceux du parti au pouvoir et les forces de sécurité.

Accusé de « *rassemblement violent et illégal* », Sow a été transféré le 25 octobre d'un poste de gendarmerie à la Maison centrale de Conakry, selon les membres de sa famille.

Après sa mort, le porte-parole du ministre guinéen de la Justice a déclaré dans un [communiqué](#) que Sow avait été testé positif au Covid-19 à son arrivée à la Maison centrale de Conakry. Le porte-parole a ajouté que Sow y avait été soigné au centre de santé pour les malades du coronavirus jusqu'à son

rétablissement le 13 novembre, lorsqu'il a été ramené dans sa cellule. Selon le porte-parole, l'état de santé de Sow était surveillé par les médecins de la prison qui ont décidé de le transférer le 14 novembre à l'Hôpital Ignace Deen, où il a succombé à un diabète deux jours plus tard.

Cependant, quatre membres de la famille de Sow, ainsi que des organisations [guinéennes](#) de défense des droits humains et [Amnesty International](#), affirment que la mort de Sow a été causée par des actes de torture ou des mauvais traitements subis en détention.

La fille de Sow, âgée de 32 ans, a confirmé que son père était atteint du Covid-19, pour lequel il avait été soigné au centre de santé de la prison. Mais selon elle également, celui-ci présentait de graves lésions indiquant des maltraitements et des actes de torture infligés la veille de sa mort :

Je suis allée à la Maison centrale pour rendre visite à mon père et lui apporter de la nourriture. Il était en bonne santé. La veille de sa mort, j'y suis retournée et j'ai été choquée de le trouver dans un état catastrophique. Il ne pouvait pas parler ; il ne pouvait ni bouger ni se lever. Ses bras étaient couverts de lésions, comme des brûlures. J'ai immédiatement appelé le médecin de la prison et lui ai demandé de faire quelque chose. Il a décidé de le transférer à l'Hôpital Ignace Deen. Je suis restée avec mon père jusqu'à son décès le lendemain vers 23 heures, à l'hôpital. Mon père n'a jamais souffert de diabète. Je ne sais pas pourquoi le médecin et les autorités ont dit qu'il était mort du diabète. Je pense que mon père a été torturé en détention.

Un médecin légiste qui a analysé six photographies des blessures sur les bras de Sow a déclaré qu'il avait observé « un ensemble de lésions qui semblent linéaires, parallèles les unes aux autres, et avec des cloques », suggérant selon lui des brûlures.

Lamarana Diallo

Lamarana Diallo, un chauffeur âgé de 22 ans, est décédé le 4 décembre, le jour même de sa remise en liberté de la Maison centrale de Conakry. Il avait été arrêté le 2 avril dans le quartier de Wanindara, à Conakry, lors des troubles ayant suivi [le référendum controversé du 22 mars](#), mais était disparu depuis, selon des [membres de sa famille qui se sont entretenus avec les médias](#) et [Amnesty International](#).

Les membres de la famille de Diallo ont [déclaré aux médias](#) que des gardiens de prison l'avaient ramené au domicile de sa sœur dans le quartier de Wanindara, à Conakry, le 4 décembre, expliquant qu'il venait juste d'être libéré de la Maison centrale. Des proches ont déclaré que Diallo était en très mauvaise santé, qu'il présentait des lésions sur tout le corps et que manquaient certaines de ses dents de devant. Une information confirmée à Human Rights Watch par une femme de 29 ans qui a aidé Diallo à son arrivée au domicile de sa sœur :

J'étais dans la rue quand j'ai vu deux gardiens de prison avec Diallo. L'un d'entre eux posait des questions sur la sœur de Diallo. J'ai proposé mon aide parce que je connais la sœur de Diallo. C'est une commerçante, comme moi. Nous vendons tous les deux nos produits sur le même marché. La sœur me disait que son frère, que j'avais vu une fois, avait disparu depuis son arrestation. [...] J'ai dit aux gardiens où était la sœur. Quand j'ai regardé Diallo, j'ai été surpris de voir qu'il pouvait à peine marcher et parler. Il avait l'air extrêmement fatigué et ses dents de devant avaient disparu. Les gardiens ont escorté Diallo chez sa sœur qui l'a ramené à la maison. J'y suis allée pour aider, parce que Diallo avait l'air vraiment malade. Sa sœur et moi l'avons lavé et essayé de l'aider, tandis que le frère de Diallo appelait un médecin. Son corps était couvert de blessures ; sa main gauche paralysée. Il avait besoin d'aide pour se lever. Il nous a dit que les gardiens de prison l'avaient passé à tabac. « Ils m'ont frappé, mais je n'ai rien fait », a-t-il

dit. La sœur de Diallo pleurait. Lorsque le médecin est arrivé vers 21 heures, je suis rentré chez moi. La sœur de Diallo m'a appelé après minuit pour m'informer que Diallo était décédé.

Selon les [médias locaux](#), le corps de Diallo a été inhumé le 5 décembre au cimetière de Wanindara.

Roger Bamba

Membre éminent de l'UFDG, le principal parti d'opposition guinéen, et assistant parlementaire, Roger Bamba est décédé à l'Hôpital Ignace Deen de Conakry, où il avait été transféré de la Maison centrale de Conakry aux premières heures du 17 décembre.

Selon le [porte-parole du ministre guinéen de la Justice](#), Bamba aurait succombé à « *une cirrhose du foie* ». Mais des membres de sa famille, des amis proches, des avocats et des membres de l'UFDG ont déclaré à Human Rights Watch que Bamba ne souffrait pas de cirrhose préalablement à son arrestation, estimant qu'il s'était vu refuser des soins de santé indispensables en détention. Le [président de l'UFDG, Cellou Diallo](#), a également corroboré cette absence de soins.

L'épouse de Bamba a déclaré à Human Rights Watch :

Mon mari était en bonne santé avant son arrestation. Je lui ai rendu visite en prison et il était en bonne santé. Il m'a appelé de là vers 20 heures, en disant : « Je suis malade. » Je suis allé à l'hôpital et pouvais à peine le reconnaître. Il avait changé, son visage et son corps avaient changé. Son ventre était enflé. J'étais sous le choc. Le médecin a dit qu'il avait besoin d'une transfusion sanguine. Je suis allé chercher le sang et suis rentrée à l'hôpital vers 22 heures avec [le sang]. Le médecin a dit qu'il devait attendre avant de procéder à la transfusion. Roger souffrait vraiment. J'étais à côté de lui. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas

respirer. Il est mort après minuit.

Selon deux membres de l'UFDG et deux de ses proches, Bamba avait été arrêté en septembre par des policiers au bureau du Secrétaire général de l'Assemblée nationale guinéenne, à la suite d'un échange de messages avec un membre du parti au pouvoir. Accusé de « *produire, diffuser et rendre disponibles des déclarations susceptibles de causer des troubles à l'ordre public et à la sécurité* », il avait été détenu au commissariat de police judiciaire de Conakry pendant une journée avant d'être transféré à la Maison centrale.

Le 22 décembre, sa famille et ses avocats ont écrit au président du Tribunal de première instance de Dixinn pour demander qu'une autopsie soit pratiquée afin d'établir les circonstances du décès de Bamba. Le 28 décembre, cependant, la famille et les avocats ont retiré cette demande.

« Lorsqu'un représentant du ministre de la Justice déclare publiquement et dit aux médias que Bamba est mort d'une cirrhose, quel intérêt à pratiquer une autopsie ? », a déclaré à Human Rights Watch un ami proche et collègue de Bamba. *« [Les autorités] semblaient déjà connaître les causes du décès avant qu'un médecin légiste ne puisse les établir. Cela a découragé la famille, la poussant à renoncer à l'autopsie. »*

Le corps de Bamba a été [inhumé](#) le 10 janvier dans son village natal de Lola, en Guinée forestière.

Mamadou Oury Barry

Le 5 août, dans le quartier de Coza de Conakry, des gendarmes ont arrêté Mamadou Oury Barry, un chauffeur âgé de 21 ans, soupçonné d'avoir participé à des manifestations violentes antigouvernementales dirigées par l'opposition. Il a été placé en détention dans une brigade de gendarmerie à Conakry jusqu'au 7 août, date à laquelle il a été transféré à la Maison centrale. Selon son avocat, Barry a été accusé

« d'agression volontaire et de coups et blessures ».

Trois membres de la famille de Barry ont déclaré à Human Rights Watch que Barry n'avait pas reçu de soins médicaux suffisants en détention, et était décédé dans sa cellule le 16 janvier. La mère de Barry a fait le récit suivant :

Le 14 janvier, mon fils m'a appelé et m'a dit qu'il avait mal au ventre. Je suis allée à la prison et j'ai demandé aux gardiens de l'emmener à l'hôpital. Ils ont répondu qu'ils le conduiraient au centre de santé de la prison. Mais je savais que le centre de santé n'était pas optimal et qu'il n'y avait pas de médicaments disponibles. Alors, j'ai acheté des médicaments avec l'intention de les ramener à la prison pour mon fils le lendemain. Mais quand j'ai apporté le médicament, le 15 janvier, j'ai été refoulée. Les gardiens de prison ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas les accepter en l'absence d'ordonnance. Le 16 janvier, vers 14 heures, un détenu qui partageait la cellule avec mon fils m'a appelée pour me dire que mon fils était mort. Alors, j'ai appelé un gardien de prison qui a confirmé l'information et m'a dit que le corps avait été transporté à la morgue de l'Hôpital Ignace Deen.

D'après un membre de la famille qui a identifié le corps à la morgue de l'hôpital le 16 janvier, les employés lui ont dit que le corps de Barry y avait été déposé depuis la Maison centrale de Conakry. Mais les autorités ont [déclaré](#) qu'il était décédé à l'hôpital de « causes naturelles ».

Après la mort de Barry, les membres de sa famille se sont adressés aux médias locaux pour dénoncer sa mort en détention et le manque de soins médicaux adéquats. L'oncle de Barry a déclaré à Human Rights Watch avoir rencontré, le 18 janvier, le directeur de la Maison centrale de Conakry dans son bureau pour discuter de la manière de récupérer le corps de Barry à la morgue. L'oncle a poursuivi : « Il m'a dit que, compte tenu des déclarations publiques de la famille, il serait compliqué

de récupérer le corps. Il a suggéré que la famille publie une rétractation publique ou amende ses déclarations initiales disant que Barry n'était pas mort à l'hôpital, mais en prison. »

Le 19 janvier, la famille de Barry a [déposé une demande officielle](#) auprès du procureur du Tribunal de première instance de Dixinn pour [récupérer](#) le corps de Barry à la morgue. La famille a finalement pu l'inhumer le 2 février.

[Human Rights Watch](#) 17 mars 2021

Et si on réécrivait le discours d'investiture de Alpha Condé? Discours de renaissance pyro-démocratique [Abdou K. Diallo]

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021





Politique

Chers Guinéens ! Laissez-moi m'agiter un peu ! Aujourd'hui est un grand jour qui marque pour notre pays la renaissance par fausse-couche, de notre quatrième faux-pas. Aujourd'hui, en vrai, est le jour de renaissance de la pyro-démocratie et nous le fêtons tous dans la joie ! Théoriquement, voilà ce qui s'est passé. J'ai organisé des élections que j'avais gagné d'avance. J'ai financé ces élections de ma propre poche sans l'aide de l'opposition. La Guinée et tous les autres perdants savaient d'avance que les femmes, les jeunes et les pauvres virtuels allaient m'élire net. Alors que tous les électeurs étaient masqués, à mon tour j'ai masqué quelques urnes, puis j'ai maquillé quelques juges, et j'ai émasculé tous les sofas. Tout ça sur fond de patriotisme indiscutable, je jure ! Il était vraiment inévitable de gagner même si la Guinée perdait.

Chers Guinéens ! Chers compatriotes ! Après dix ans de danse renouvelée, puis renouvelée, puis renouvelée, je vous conte à travers ce discours mon plus vieux rêve. Il y a dix ans je plongeais dans un rêve royal profond et impressionnant. Je rêvais les yeux gravement ouverts que des ministres se servaient du denier public comme ils se serviraient de leurs poches. Je rêvais que tellement qu'ils avaient amassé de sous, ces ministres manquaient de coffres et qu'alors ils usaient des poches et portemonnaies de leurs femmes et de ceux de leurs rejetons. Je rêvais de tout mais ne pouvais rien faire. J'ai même vu un ministre se cacher derrière la copine de sa troisième concubine pour envoyer mon énième concubine me demander de signer des contrats qui étouffaient pour la énième fois la Guinée. Je rêvais que je signais tout sans trop regarder. Que voulez-vous ? C'était juste un rêve les yeux largement ouverts ! Mais je vous dis que j'ai observé tout.

J'y ai même coopéré des fois contre ma volonté. Je vous jure ! Vous savez sans doute que je suis un homme de bonne foi et que Sheytan est mon meilleur témoin. Et donc, pas besoin de trop jurer !

Croyez-moi chers compatriotes ! Je vous jure que c'est Sheytan qui me montrait toutes les affaires louches dans ce rêve et m'invitait à ne pas me précipiter dans mes réactions jusqu'en 2020. Alors, j'avais poliment obéi et attendu pour le bonheur de la patrie mal bénie et pour le bien-être du peuple endormi ! Nous voilà aujourd'hui en 2020, et j'en avais éternellement soif ! Je vous jure que j'ai compris le Guinéen mais lui, ne semble pas m'avoir compris. Je vous dis ici plus haut qu'ailleurs que je me suis maintenant réveillé et que je m'efforcerai de ne plus rêver à partir d'aujourd'hui, mais d'agir vite. Le Guinéen ordinaire est loin de moi, et donc impossible à comprendre et à servir quel que soit le vieux amour que je cache à mon cœur pourri pour lui. Peu importe ! Le Guinéen que j'ai compris c'est ce soi-disant ministre qui me sert en se servant de la patrie et qui voudrait bien que je reste éternellement au sommet à son propre bonheur même si la Guinée perdait. J'ai compris ce ministre et il m'entendra désormais. Sheytan m'a aidé à sortir du rêve et à avertir ces vieux vautours de la charogne nationale. J'ai tout compris et je vais agir désormais. Je ne vais pas trop parler parce qu'aujourd'hui est un grand jour. Que ces vautours soient avertis ou cuits ! Je m'en fous ! Aujourd'hui est le jour de la renaissance de la pyro-démocratie que vous n'oublierez jamais, je vous le jure !

Chers compatriotes ! Il me vient des sagesse qui vous plairont sûrement ou bien qui vous déplairont éperdument. Je m'en fous ! Des sagesse des années soixante qui vous éveilleront et vous grandiront. Des sagesse de cons politiques qui pullulaient sans gêne, et brillaient de sauvagerie sans honte aucune. Des sagesse de merdre et de peine. Des sagesse de fous et de voyous. Je vous le jure !

C'est Sheytan qui me les rappelle et j'y crois ! Vous savez bien que je ne suis pas le premier pyro-démocrate de la Guinée. Vous savez bien que mes racines poussent et que fanent mes fleurs depuis les années d'indépendance. Ce furent des années de grands bruits, de sang, et d'avortement politique. Des années de mauvais départ dont je ne suis pas responsable. Un mauvais départ que j'ai tenté avec toutes mes forces ou de blanchir ou de repeindre plus joliment. Ces années ont la carapace dure et m'empêchent de travailler encore aujourd'hui. Vous ne pouvez pas l'imaginer ! J'ai vraiment tout fait pour m'en défaire. Hélas ! Sheytan est mon seul témoin et c'est un muet ! Croyez-moi yandi !

Sachez qu'il a toujours été tristement très facile de berner et torturer ce beau peuple de Guinée ! Il y a plus de soixante ans les gens parlaient de lavage de cerveau, de déformation des pensées politiques et sociales, de colonisation culturelle, de contrôle du peuple par le peuple, et d'opposition de la patrie à la nation. Des années de domestication politique de l'homme dans son entièreté. Quels souvenirs !? Sheytan en a fait une liste qu'il m'a solennellement remis et dont je fais une priorité de développement aujourd'hui ! Je me souviens de tout ça et j'en ferai bon usage !

Chers compatriotes ! Je vous jure que désormais l'aliénation, le changement de mentalité, ou la renaissance de la pyro-démocratie, ne se feront pas sans vous. Je vous jure que rien ne se fera sans vos greniers, vos chèvres, vos moutons, ou sans vos belles juments. Rien ne se fera sans votre être, endormi ou éveillé, domestiqué ou ridiculisé, vidé de son cerveau ou surexcité. Sheytan mon vieux pote nous facilitera cela avec beaucoup de tact. Ne vous en faites pas trop ! Vous verrez des miracles tomber du ciel ! Vous verrez bien que c'est beau d'appartenir entièrement à son état ! D'en dépendre entièrement et de servir aveuglement. Il y a tant d'autres miracles qui vous attendent !

Chers compatriotes ! Comprenez-moi bien ! Si mes deux premiers mandats c'était pour m'enraciner et pour vous amener à vous opposer entre vous, sachez que ce nouveau mandat est le début miraculeux d'une autre aventure que vous comprendrez peut-être plus tard si vous le voulez. C'est votre mandat. C'est vous qui me l'avez voulu et c'est vous qui me l'avez imposé. C'est vous qui me l'avez taillé et vêtu. Du fond du cœur, je ne pouvais pas refuser votre déclaration d'amour. Et alors je me suis laissé aller, à votre rythme. Maintenant, oublions le passé et faisons autrement. Ça veut dire quoi autrement ? Désormais, nous devons tout changer même ce que j'avais voulu changer dans la blague sans succès. Je compte sur vous. Je compte sur les banques immortelles et les voyous qui me servent de ministres. Je compte sur ce peuple oublié qui vit dans de beaux villages militarisés ou pillés, minés ou maudits. Je compte sur les cadres larrons reconvertis de notre belle patrie. Ces gens-là je ne les connaissais pas mais en les observant en 10 ans je vous jure que je les ai compris. Il est désormais urgent d'amorcer le dernier virage vers l'émergence virtuelle.

Désormais aimer et servir la Guinée, exige de passer sous mes radars moitié nu, moitié poilu, et de me servir à gogo avant tout. Les vrais patriotes ne sont plus ceux qui se battent pour le Guinée, honnêtement ou malhonnêtement. A mon brillant avis, les vrais patriotes sont ceux que j'ai chargé de démentir ces autres Guinéens qui aiment à tort la patrie. Eh oui ! Il ne sera plus permis à tout le monde d'aimer la Guinée car, toute seule, la Guinée s'aimera suffisamment. Notre nouvelle façon d'honorer la patrie consistera à domestiquer sans fanfares ni cordes, les juges et les sages. Désormais nos juges seront sélectionnés parmi nos plus beaux mécréants, et nos sages seront choisis parmi les plus nobles ignorants. Cette nouvelle façon de faire nous aidera à faire des omelettes sans casser des œufs, et à reculer aisément sans glisser. Les yeux fermés, les narines bouchées, je jure de ne plus désormais laisser le soleil briller pour tout le monde,

tout le temps. Je jure de dérober les valeurs de la patrie qui prétendaient nous unir à tort, alors qu'elles nous divisaient à raisons. N'ayez craintes mes chers compatriotes ! Sheytan nous mènera brillamment à bon port !

Je profite de cette occasion pour saluer les nouveaux dictateurs africains qui rêvent tant de devenir empereurs. Sheytan sait bien que nous sommes nombreux autour de cette table de subordination des nations et des peuples. Mon souhait, à travers mon nouveau mandat, est d'exporter mon panafricanisme et de briser ainsi toutes ces frontières afin de mettre tous les enfants africains mal conçus au sommet des peuples. Soudons-nous chers empereurs pour que le peuple africain ne manque ni de commandements, ni de rêves inachevés. Il y va de notre propre intérêt ! Je vous jure que ce fut trop facile d'endormir tout mon peuple et je vous passerai gratuitement le secret de ma réussite.

Je rêve que ces envieux africains nous obéiront encore plus longtemps malgré les petites agitations. Vive la patrie qui me sert tant ! Vive le peuple qui m'admire follement ! A bas les autres peuple qui prétendent s'éveiller et qui se plaignent de l'empire et de l'empereur !

Amoureusement,

Votre roi nouvellement ragaillard

Abdoul K. Diallo

Spécialiste des politiques forestières

La Hayes, Pays-Bas

Tierno Monenembo ne reculera pas car «Les dictatures, on ne les fuit pas, on les confronte []»

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021



Politique

Depuis quelques jours, des Etats-Unis, de France, du Sénégal, de Côte d'Ivoire, du Mali et d'ailleurs, des bonnes âmes soucieuses de ma liberté et de ma vie m'adressent des messages d'alerte : il paraît que ma vie est en danger. Je devrais me méfier, baisser le ton, adoucir mes propos et peut-être même quitter le pays.

Eh bien non, je ne me méfierai pas, je ne baisserai pas le ton et surtout, surtout, surtout, je ne quitterai plus jamais mon pays sauf pour les besoins d'une conférence, d'un Salon du Livre ou d'un check-up médical. Je ne viens pas de Haute-Volta moi, je suis d'ici moi. Mon père est enterré au cimetière de Coléah, ma mère, à celui de Dixinn, mes aïeux reposent à Porédaka.

Déjà, à la fin des années 60, ceux de ma génération avaient commis la grave erreur de fuir le régime bestial de Sékou Touré. Aujourd'hui encore, le pays entier continue d'en payer le prix. Les dictatures, on ne les fuit pas, on les confronte, on leur crache dessus, on les abat.

Je ne me méfierai pas, je ne baisserai pas le ton et surtout, surtout, surtout, je ne quitterai plus jamais mon pays sauf pour les besoins d'une conférence, d'un Salon du Livre ou d'un check-up médical.

Cette magistrale leçon de l'Histoire, je l'ai parfaitement assimilée à présent. Je ne reculerai plus jamais devant un despote. La liberté a un prix et ce prix, je suis prêt à le payer comme l'ont déjà fait nombre de nos compatriotes. Je pense aux centaines de morts qui jalonnent les deux mandats du sinistre Alpha. Je pense aux dizaines de disparus, aux milliers de prisonniers politiques. Je pense en particulier à Ousmane Gaoual, Sékou Koundouno, Chérif Bah, Etienne Soropogui Oumar Sylla, Saïkou Oumar, Ismaël Condé, Souleymane Condé et les autres. Je pense à vous tous vaillants patriotes guinéens qui croupissez dans les geôles d'Alpha Condé pour avoir refusé de renoncer à votre dignité de citoyens. Je m'incline humblement devant votre foi et votre bravoure.

Les Guinéens en ont jusque-là. Ils sont tous prêts à mourir pour recouvrer leur liberté. Ils sont prêts à consentir les sacrifices qu'il faut, cela prendra le temps que cela prendra. Ils savent que le despotisme est déjà derrière eux.

Le régime archaïque d'Alpha Condé n'est que le dernier maillon d'une espèce en voie de disparition. Après 62 ans de chaos absolu, ils savent qu'ils sont près du but : c'est pour bientôt, le soleil de la liberté, le jour de la concorde et

du bien-être collectif.

Pour ma part, non seulement je ne quitterai pas le pays, mais je suis prêt à mourir. Rien de plus beau que de mourir pour la liberté ! Il y a des moments où la plume ne suffit pas. Il y a des moments où l'écrivain doit abandonner sa table de travail pour descendre dans l'arène. Le romancier ne doit pas se contenter de prendre la parole, il doit aussi prendre la rue, se tapir dans les tranchées ou se jucher sur les barricades. « Un poème dans la poche, un fusil dans la main », disait d'ailleurs mon ami congolais, Emmanuel Dongala. De Garcia Lorca à Paul Eluard, de Tahar Djaout, à Ken Saro Wiwa, c'est quand le poète tombe sous les balles des barbares que la littérature prend tout son sens. Et qu'est-ce que la littérature sinon, ce bataillon armé de mots qui depuis la nuit des temps occupe les avant-postes du combat pour la liberté : liberté d'être, liberté de penser, liberté de dire, liberté d'aller et de venir, liberté de créer, liberté de rêver.

Non, je ne reculerai pas. Non, je ne me méfierai pas. Non, je ne n'adoucirai pas mes propos. Je continuerai vaille que vaille à dire merde à ce régime de merde.

Advienne que pourra !

Tierno Monénembo

Des ONG se mobilisent pour exiger la libération de Oumar Sylla Fonikè Mengué [Communiqué]

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021



Justice

Depuis deux mois, Oumar Sylla, alias Foniké Mengué – membre du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) et coordinateur adjoint de Tournons La Page (TLP-Guinée) – est détenu arbitrairement à la prison centrale de Conakry. Il est accusé d'attroupement illégal, de trouble à l'ordre public, d'atteinte à la sûreté de l'état et de destruction de biens publics.

Le 29 septembre 2020, Oumar Sylla a été violemment arrêté par des hommes en civil en pleine rue dans la commune de Matoto à Conakry alors qu'il s'apprêtait à participer à une manifestation organisée par le FNDC pour protester contre la candidature du Président Alpha Condé à un troisième mandat. Emmené à la Direction de la Police Judiciaire (DPJ), il a été

interrogé sans que ses avocats n'aient pu l'assister. Leur entrée dans les locaux de DPJ leur a été refusée ce qui est une atteinte aux droits de la défense. Quelques heures plus tard, le procureur du tribunal de Mafanco a décidé de placer Oumar Sylla sous mandat de dépôt et de le faire incarcérer à la prison centrale de Conakry.

Ce militant de la société civile n'en est pas à sa première arrestation et détention arbitraires. Déjà interpellé le 17 avril 2020 pour « diffusion de fausses informations », l'accusation avait été jugée non fondée par la chambre correctionnelle du Tribunal de première instance de Dixinn. Oumar Sylla avait alors été libéré le 27 août 2020 après plus de quatre mois d'incarcération abusive.

« Si l'état de droit fonctionne en Guinée, il est attaqué par le pouvoir politique qui abuse de sa capacité à faire arrêter les militants de la société civile. Ce harcèlement doit cesser. La place des défenseurs des droits humains n'est pas en prison » s'insurge Agir ensemble pour les droits humains.

Oumar Sylla a également échappé de peu à une arrestation le 12 octobre 2019 lorsque six autres figures de la société civile avec qui il était en contact ont été appréhendées à la veille d'une manifestation contre le changement de Constitution.

La situation d'Oumar Sylla est révélatrice du traitement des représentants de la société civile guinéenne qui se sont mobilisés pour demander le respect de la Constitution et dénoncer la volonté du président Alpha Condé de se maintenir au pouvoir.

« Nous condamnons fermement la nouvelle détention arbitraire d'Oumar Sylla qui n'est qu'une illustration supplémentaire de la répression généralisée à l'encontre de toutes les voix dissidentes en Guinée » déplore l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FIDH-OMCT).

Les organisations signataires de ce communiqué appellent les autorités guinéennes à remettre en liberté, immédiatement et sans conditions, Oumar Sylla, à mettre un terme à la persécution que subissent ceux qui expriment de manière pacifique leur opposition aux autorités au pouvoir et à garantir les droits fondamentaux reconnus par la Constitution guinéenne.

Contacts presse :

Tournons La Page : Marc Ona Essangui – marc.ona@brainforest-gabon.org

Tournons La Page Guinée : Ibrahima Diallo – pdhguinee2011@gmail.com

Agir ensemble pour les droits humains : Thibaud Kurtz – t.kurtz@aedh.org

Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FIDH-OMCT) : Emmanuelle Morau – emorau@fidh.org – Iolanda Jaquemet – ij@omct.org

Front Line Defenders : Mariam Sawadogo – msawadogo@frontlinedefenders.org



La Guinée, piégée par ses richesses minières

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021



SCAN TV & VIDÉO [LE CHOIX DE LA RÉDACTION]

Entretien avec [THOMAS DIETRICH](#)

Extrait [Le Média](#) (27 oct. 2020)

Des commissaires de la CENI

dénoncent des graves anomalies qui remettent en cause la sincérité des résultats provisoires [Document]

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021



Déclaration

Commissaires de la CENI, nous venons par la présente, dénoncer les graves anomalies dans l'organisation de l'élection présidentielle du 18 octobre 2020. Ces anomalies affectent la sincérité des résultats provisoires proclamés par la CENI ce samedi 24 octobre 2020. Les causes sont nombreuses et profondes; elles se retrouvent à chaque étape du processus. Et à chaque fois, nous avons exprimé, certains collègues et moi, notre préoccupation en plénière et dans des déclarations. Pour rester focalisé sur l'élection présidentielle, voici quelques motifs de ces dérives:

- La mauvaise foi dans l'interprétation des textes de loi, notamment la Loi 044 et la Loi portant Code électoral

révisé;

- L'implication de l'Administration dans tout le processus, au point d'en être en réalité, le principal organisateur des élections en Guinée en lieu et place de la CENI qui en porte le chapeau;
- Le manque de recours contre les mauvaises décisions de la CENI. L'organisation de l'élection présidentielle du 18 octobre a connu plusieurs failles entre autres:
- Le chronogramme qui a volontairement annulé l'affichage des listes électorales;-La cartographie électorale qui a pénalisé de nombreux électeurs privés de leur droit de vote;
- La conception, la confection et la gestion des documents électoraux en dehors de la CENI et hélas en son nom;
- Le refus obstiné de l'élaboration des procédures de remontée et de traitement des résultats de l'élection depuis le bureau de vote;
- Le refus de réceptionner des PV de bureaux de vote (BV) dans des CRTPV (Commission de Réception et de Transmission des Procès-Verbaux) préfectorales ou communales, privant plusieurs électeurs de leur droit de vote et des candidats des suffrages de leurs électeurs;
- La présence d'écart entre les suffrages exprimés et la somme des suffrages obtenus par les différents candidats et, le déversement de cet écart sur le nombre total de bulletins nuls sans aucune base juridique.

Document complet à télécharger [ici](#)

Quelques Extraits

Pour faire annuler le vote de certains BV réputés être des fiefs de l'opposition, les Présidents de ces bureaux de vote concernés se sont volontairement absentés et ont été remplacés par d'autres personnes en vertu de l'article 70 du code électoral révisé. A la fin du dépouillement, les commissions de réception des PV ont refusé de réceptionner les PV de ces bureaux de vote, prétextant que ces PV doivent être déposés par les Présidents de BV initialement désignés. En ce sens, le cas de la commune urbaine de Dubréka est un bon exemple.

L'absence volontaire de certains Présidents de bureau de vote à l'ouverture

Dans plusieurs bureaux de vote dans tout le pays, le dépouillement n'a pas eu lieu sur place conformément à l'article 80 du code électoral révisé. Des agents de l'USSEL ont fait irruption dans les BV pour récupérer et transporter les urnes vers des destinations inconnues, ce, sans les membres de bureau de vote. Il nous a été remonté les cas des circonscriptions électorales de Dubréka avec pas moins de dix (10) bureaux de vote concernés, de Nzérékoré, Yomou, Kankan et Coyah.

L'irruption des agents de l'USSEL pour empêcher le dépouillement dans certains bureaux de votes

La substitution et/ou la disparition des PV au niveau des commissions de réception a été dénoncée dans plusieurs circonscriptions. Quelques fois, le PV reçu à la CRPTV était remplacé par un nouveau qui est alors transmis à la CACV pour

la centralisation; ailleurs, le PV a simplement disparu. En conséquence, les résultats du bureau de vote n'étaient pas pris en compte. D'après les informations qui nous ont été remontées, très souvent, la substitution se faisait la nuit quand le travail s'arrêtait et que les assesseurs et délégués des partis candidats n'étaient plus présents; cela se faisait aussi avec la complicité des agents de l'USSEL qui sécurisaient les lieux. Cela a été constaté à Dabola, Nzérékoré, Yomou, Macenta, Kissidougou, Coyah, Boffa, Koundara, Faranah pour ne citer que ceux-là.

La disparition et la substitution des PV

Afin de faire annuler les PV de certains bureaux de votes, il nous a été remonté que certains membres de CRTPV ou de CACV se sont permis d'ouvrir sciemment les enveloppes scellées contenant les PV de certains BV, dans le seul but de faire invalider ces PV en les considérant comme «Enveloppe non scellées». Les cas de la circonscription de Kaloum (surtout à Coronthie) et de Boké sont des exemples

L'ouverture des enveloppes scellées afin de faire annuler les votes du BV concerné

Amnesty

International

confirme “des tirs à balles réelles par les forces de défense et de sécurité sur des manifestants” en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021



Guinée. Des récits de témoins, des vidéos et images satellites analysées confirment les tirs à balles réelles par les forces de défense et de sécurité sur des manifestants.

- Elles ont fait usage d'armes de guerre à Conakry et Labé
- Une scène de tirs en banlieue de la capitale géolocalisée par des images satellites
- L'Union africaine et la CEDEAO silencieuses face à cette répression à huis-clos

Des récits de témoins, des images satellites et des vidéos authentifiées et analysées par Amnesty International confirment que les forces de défense et de sécurité guinéennes ont tiré à balles réelles sur des protestataires après l'élection présidentielle contestée du 18 octobre.

De nombreux morts et blessés ont été recensés lors de manifestations et d'émeutes. Des habitations et des biens ont été détruits. Internet et les liaisons téléphoniques ont été

perturbés ou coupés le vendredi 23 et le samedi 24 octobre. Un site d'information est toujours suspendu. Amnesty International est préoccupée par le silence de l'Union africaine et de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) face à l'ampleur des violations des droits humains infligées aux Guinéens.

L'usage d'armes à feu doit cesser et la mort de manifestants, de passants et de responsables locaux du Front national de défense de la Constitution (FNDC) doit faire l'objet d'enquêtes indépendantes, impartiales et efficaces. Si des informations laissent présumer des responsabilités pénales, les personnes concernées doivent être déférées à la justice pour des procès équitables devant des tribunaux civils.

Fabien Offner, chercheur sur l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale à Amnesty International.

[Lire la suite...](#)

**À partir du 26 octobre 2020,
tous les guinéens dans la rue
"jusqu'au départ du dictateur
Alpha Condé" [Déclaration**

FNDC]

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021



Déclaration

Le FNDC appelle le Peuple de Guinée à des manifestations dans tout le pays à partir de ce lundi 26 octobre 2020 jusqu'au départ du dictateur Alpha Condé

Le FNDC a le profond regret de constater depuis quelques jours des scènes de violences dans plusieurs villes du pays causant une dizaine de pertes en vie humaine dont Boubacar Baldé et Daouda Kanté, respectivement Coordinateur de l'antenne FNDC à Sonfonia Gare 2 (Conakry) et à Pita. Tous les deux ont été tués par balles des forces de défense et de sécurité aux ordres d'Alpha Condé.

Des pillages de commerces et d'habitations ont été également orchestrés par le régime pour terroriser les populations et installer le chaos dans le pays dans le seul but de permettre à Alpha Condé de se maintenir au pouvoir au-delà de ses deux mandats légaux.

Le FNDC condamne énergiquement ces dérives dictatoriales et le déchirement du tissu social par l'exécution des nombreuses menaces « d'affrontement, de mort et de guerre» proférées par Alpha Condé contre sa propre population depuis le début de son processus de coup d'État constitutionnel.

Nous interpellons la communauté internationale à réagir face aux violations insupportables des droits humains par le régime et à prendre d'urgence des sanctions ciblées contre les auteurs et commanditaires de ces crimes.

Conformément à ses déclarations précédentes notamment celles du 25 mars 2020 et du 16 octobre 2020, le FNDC demeure fidèle à ses principes et à ses engagements d'empêcher le troisième mandat d'Alpha Condé et de ne reconnaître aucune institution illégale et illégitime issue de mascarades électorales ou de blanchiment de coup d'État civil.

C'est pourquoi, le FNDC appelle le Peuple de Guinée à des manifestations dans tout le pays à partir de ce lundi 26 octobre 2020 jusqu'au départ du dictateur Alpha Condé pour permettre une refondation totale de l'État Guinéen et le débarrasser de tout système corrompu.

Nous appelons les forces de défense et de sécurité à être républicaines en refusant d'obéir à tout ordre illégal et en se mettant du côté du Peuple.

Le FNDC invite toutes les forces vives du pays, tous les démocrates épris de paix et de justice à répondre à cet appel patriotique pour chasser du pouvoir Alpha Condé et son clan mafieux qui sont les seuls responsables du chaos qui s'installe dans notre pays.

Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons!

Conakry, le 23 octobre 2020

Pour plus d'informations

<https://www.facebook.com/frontnationalGN/posts/689556035309664>

Présidentielle en Guinée: les titres de la presse internationale

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021



Revue de presse

Cliquez sur l'image pour lire l'article

LES ÉCHOS

Présidentielle sous tension en Guinée-Conakry

La Guinée, petit pays d'Afrique assis sur les principales réserves de bauxite de la planète, tient dimanche des présidentielles risquées. Le président Alpha Condé a fait amender la Constitution pour pouvoir briguer un troisième mandat.



Capture sur le site lesechos.fr

LE JDD

Présidentielles en Guinée : le dernier combat du président Alpha Condé

A 82 ans, Alpha Condé devrait être réélu dimanche président de Guinée pour un troisième mandat, alors que l'opposition l'accuse de dérives autocratiques.

ACCUEIL / INTERNATIONAL / AFRIQUE

Présidentielles en Guinée : le dernier combat du président Alpha Condé

10h10, le 18 octobre 2020, modifié à 10h11, le 18 octobre 2020

Par François Clemenceau

A 82 ans, Alpha Condé devrait être réélu dimanche président de Guinée pour un troisième mandat, alors que l'opposition l'accuse de dérives autocratiques.



Capture sur le site lejdd.fr

AFFARINTERNAZIONALI

Presidenziali in Guinea: Alpha Condé tenta la carta del terzo mandato

Domenica 18 ottobre si terranno le tanto attese e contestate **elezioni presidenziali in Guinea**. A marzo i cittadini erano stati chiamati a votare [per le legislative e per il referendum](#) sulla modifica della Costituzione proposta dal presidente uscente **Alpha Condé**.



DOPO LA RIFORMA DELLA COSTITUZIONE

Presidenziali in Guinea: Alpha Condé tenta la carta del terzo mandato

14 Ott 2020 - Lo Spiegone



Domenica 18 ottobre si terranno le tanto attese e contestate **elezioni presidenziali in Guinea**. A marzo i cittadini erano stati chiamati a votare **per le legislative e per il referendum** sulla modifica della Costituzione proposta dal presidente uscente **Alpha Condé**.

La **proposta di modifica della Costituzione**, che prevedeva **l'eliminazione del limite dei due mandati presidenziali**, ha ottenuto una schiacciante vittoria (quasi il 90%) alle urne. **Condé ha potuto così ricandidarsi per un terzo mandato**. Anche il partito del presidente, il **Rassemblement du Peuple de Guinée (Rpg)**, è uscito vittorioso dalle elezioni del 22 marzo e ha confermato la propria **maggioranza in Parlamento** con 79 seggi su 114 totali.

L'opposizione ha criticato aspramente i risultati delle votazioni. Già all'annuncio della volontà di istituire il referendum, le forze di minoranza e la società civile si erano unite **formando il Front National pour la Défense de la**

Lo Spiegone

Lo Spiegone è un sito fondato nel 2016 e studenti universitari professionisti provenienti da Italia e sparsi per il mondo. L'obiettivo di spiegare le dinamiche che l'informazione lascia qua

Capture sur le site affarinternazionali.it

TRT WORLD

Guinea votes in tense election as ruler seeks a third term



TRT World ✓

@trtworld

The presidential election comes after more than 90 people were killed during protests against 82-year-old ruler Alpha Conde's bid for a third term in office

[Traduire le Tweet](#)



Guinea votes in tense election as ruler seeks a third term

Capture Twitter @trtworld

ALJAZEERA

Guineans set to vote in tense presidential election

After months of unrest and divisive politics, voters in Guinea set to cast ballots to elect country's next president.



Guineans set to vote in tense presidential election

After months of unrest and divisive politics, voters in Guinea set to cast ballots to elect country's next president.



Capture sur le site aljazeera.com

NEWS18

Guineans Vote In Tense Election As President Seeks A Third Term

Guineans Vote In Tense Election As President Seeks A Third Term



Guineans go to the polls on Sunday as octogenarian President Alpha Conde seeks to extend his decade in power after pushing through a new constitution that allowed him to run for a third term, sparking months of violent protests.

• REUTERS

• LAST UPDATED: OCTOBER 18, 2020, 5:24 IST

• FOLLOW US ON: [f Facebook](#) [t Twitter](#) [@ Instagram](#)
[Telegram](#) [Google News](#)

Capture sur le site news18.com

LE MATIN

Les Guinéens élisent leur président

La présidentielle devrait se jouer entre le sortant Alpha Condé, 82 ans, et son adversaire de longue date, Cellou Dalein Diallo, 68 ans.

AFRIQUE

Les Guinéens élisent leur président

il y a 7h

La présidentielle devrait se jouer entre le sortant Alpha Condé, 82 ans, et son adversaire de longue date, Cellou Dalein Diallo, 68 ans.



Capture sur le site lematin.ch

BBC

Guinea elections: Alpha Condé takes on Cellou Dalein Diallo again

NEWS

Home | US Election | Coronavirus | Video | World | UK | Business | Tech | Science | Stories | Entertainment & Arts

World | Africa | Asia | Australia | Europe | Latin America | Middle East | US & Canada

ADVERTISEMENT

BBC WORKLIFE

Our new guide
for getting ahead

Discover

Guinea elections: Alpha Condé takes on Cellou Dalein Diallo again

1 hour ago



Capture sur le site bbc.com

Top Stories

Armenia-Azerbaijan
minutes after
Each accuses the
humanitarian cea

1 hour ago

Empty street
enforced

7 hours ago

COURRIER INTERNATIONAL

Election. En Guinée, l'heure de dire "Non" au troisième mandat



RECHERCHE

 **Courrier
international**



EN CE MOMENT PRÉSIDENTIELLE AMÉRICAINE DEUXIÈME VAGUE HAUT-KARABAKH LA FRANCE VUE DE L'ÉTRANGER COURRIER EXPAT

SOURCE
WakatSéra
Le temps de la vraie info

PARTAGER



REAGIR
IMPRIMER

LECTURE ZEN

NEWSLETTERS

OFFRE SPÉCIALE

1€
POUR

Élection. En Guinée, l'heure de dire "Non" au troisième mandat

AFRIQUE > GUINÉE > WAKAT SÉRA - OUAGADOUGOU

Publié le 17/10/2020 - 10:12



LES P
LUS

Série. "En
les Français
pas merci

Partager

Pratique. S
Canada en

Partager

Indignati
roi du Mar
hôtel parti
80 million

Partager

Volcan. Le
Niyragong
niveaux m

Partager

LE MONDE

Guinée : Alpha Condé se voyait en Mandela, va-t-il finir en Mugabe ?

Le président a modifié la Constitution avant le scrutin du 18 octobre afin de pouvoir effectuer un troisième mandat, en dépit de la contestation.



The screenshot shows the top portion of a news article on the website lemonde.fr. At the top center is the 'Le Monde' logo in a classic serif font. To the left of the logo is a link 'Consulter le journal' and to the right is a 'Se connecter' button with a user icon. Below the logo is a horizontal navigation bar with categories: ACTUALITÉS, ÉCONOMIE, VIDÉOS, OPINIONS, CULTURE, M LE MAG, and SERVICE. The article title 'Guinée : Alpha Condé se voyait en Mandela, va-t-il finir en Mugabe ?' is prominently displayed in a large, dark font. Below the title is a sub-headline: 'Le président a modifié la Constitution avant le scrutin du 18 octobre afin de pouvoir effectuer un troisième mandat, en dépit de la contestation.' The author 'Par Christophe Châtelot' and publication details 'Publié hier à 19h00, mis à jour à 10h35' are listed. A 'Lecture 4 min.' icon is also present. A yellow box indicates 'Article réservé aux abonnés'. A large image of a cloudy sky is partially visible. On the right side, there are social media sharing icons for Facebook, Email, and Print. Below the image, there is a sponsored content section with the text 'CONTENUS SPONSORISÉS PAR OUTBRAIN | ▶' and a small advertisement for 'VOICI.FR' with the headline 'Pourquoi les internautes'.

Alpha Condé: ce président méprisant qui est devenu méprisable [Par Alpha Boubacar BALDE]

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021



Point de vue

Il serait né le 4 mars 1938 à Boké, ce qui lui donne aujourd'hui « officiellement » 82 ans. Après deux mandats de 5 ans, il est candidat à un troisième mandat en violation de ses serments et de sa longue lutte de 40 ans dans l'opposition. En tant qu'opposant aux différents régimes au pouvoir en Guinée, l'actuel Président du RPG arc-en-ciel a été successivement à la tête de différents mouvements politiques MND (1977), UJD (1991), RPG « Rassemblement des Patriotes de Guinée », RPG « Rassemblement du Peuple de Guinée » en 1993 puis RPG arc-en-ciel depuis 2010.

Ses relations avec la Guinée qu'il feint

aimer !

L'homme bien qu'ambitionnant de diriger notre pays, après ses études en France, n'a commencé à fouler le sol guinéen qu'après les années 1990. A sa décharge, il avait fait l'objet de condamnation à mort par contumace par le régime tyrannique du PDG-RDA (1958 – 1984).

Néanmoins, une chose reste certaine, malgré la prise du pouvoir par l'armée en 1984 et l'instauration du libéralisme, l'homme ne reviendra pas s'installer en Guinée pour participer à la construction de la Guinée qu'il ambitionne. Ses séjours en Guinée deviendront un peu plus fréquents à partir de 1990 suite à l'ouverture démocratique du pays en réponse à l'invitation faite par la France lors de la conférence de Baule et le discours de François Mitterrand : **« la France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté ; Il y aura une aide normale de la France à l'égard des pays africains, mais il est évident que cette aide sera plus tiède envers ceux qui se comporteraient de façon autoritaire, et plus enthousiaste envers ceux qui franchiront, avec courage, ce pas vers la démocratisation »**.

Les séjours de l'homme se feront au rythme des élections en Guinée après l'adoption du multipartisme intégral. Il participera à la première élection présidentielle multipartite de 1993 que lui et ses militants zélés prétendent avoir « gagné ». A l'issue de cette première élection présidentielle dans l'histoire du pays, il prendra part à toutes les autres à l'exception de celle de 2003 boycottée par l'ensemble des partis politiques de l'opposition pour manque de transparence dans l'organisation.

Cet homme méprisait tellement la Guinée, qu'il ne revenait au pays qu'à la veille des élections. La Guinée n'avait d'attrait pour lui que par le fait qu'il s'estimait assez roublard pour réussir à se faire élire président de la république. Aussitôt

les élections finies et les résultats connus, l'homme repartait en France pour mener sa vie oisive à jouer au PMU et toucher les allocations de minima sociaux. La seule période durant laquelle l'homme est resté durablement en Guinée c'était lors de la législature de 1995-2002. Il faut dire que durant cette période l'homme était député. Un des rares « emploi » qu'il a occupé durant sa vie professionnelle. Pour preuve l'expérience la plus valorisante de son CV et qu'il nous rabâche à chacune de ses prises de parole c'est son poste de Président de la FEANF (Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France). Pourtant, il ne s'agit même pas d'un emploi, mais d'un poste de président au sein d'une association étudiante. Sans aucune expérience dans l'administration publique ou en entreprise, le voilà parachuté Président de la République de Guinée en 2010.

Cet homme, après ses deux mandats consacrés par la constitution, sollicite encore le vote des Guinéens pour un troisième mandat et peut être un quatrième mandat si la providence lui prête longue vie. N'oublions pas que d'après ses militants zélés, il serait au premier mandat de la quatrième république. Son objectif ultime étant de mourir au pouvoir, rien donc ne l'empêche de faire deux nouveaux mandats, s'il réussit à se maintenir aux affaires au soir du 18 octobre 2020.

Il est aux affaires depuis 10 ans mais n'a aucun bilan à présenter au peuple !

Au pouvoir depuis 2010, il n'a aucun bilan à présenter au peuple de Guinée qu'il martyrise, méprise et assassine depuis 10 ans. La normalité voudrait d'un Président sortant, qui a fait deux mandats de 5 ans et qui souhaite se maintenir au pouvoir, qu'il fasse campagne sur ses réalisations. Qu'il présente son bilan pour convaincre les électeurs de la nécessité de le maintenir au pouvoir. Qu'il montre les chantiers en cours de réalisation qui justifieraient son

maintien aux affaires en vue de leur achèvement. Notre PRAC national *aka Papa promesse* lui fait campagne sur de nouvelles fausses promesses ! Déjà, celles de 2010 et 2015 souffrent d'un déficit de réalisation, il ne trouve pas mieux que d'en rajouter à la liste pour 2020. C'est vrai qu'il dit à qui veut l'entendre : « **Le Guinéen, plus le mensonge est gros plus il y croit** ». ''CON VAINCU'' de cet état de fait, l'homme n'arrête pas de mentir au peuple de Guinée. Il a une tendance compulsive à raconter des mensonges et à inventer des histoires. Un comportement méprisant pour ses militants et le peuple de Guinée.

La normalité voudrait d'un Président sortant, qui a fait deux mandats de 5 ans et qui souhaite se maintenir au pouvoir, qu'il fasse campagne sur ses réalisations.

Son mépris vis-à-vis de ses militants, du peuple et ses discours ethniques !

Le PRAC méprise tellement le peuple de Guinée, qu'il ne lui témoigne aucun respect. Son mépris est tel, qu'il estime ne pas devoir se déplacer sur notre mauvais réseau routier pour rencontrer les électeurs et solliciter leur vote pour l'élection du 18 octobre 2020. L'homme reste confortablement installé dans les dorures de son palais pour s'adresser à ses militants zélés via un système de vidéo campagne. Il nous fallait ce président indolent et méprisant pour nous inventer ce type de communication de campagne. Lors de ses interventions, il véhicule des idées tribalistes qui sapent le fondement de notre pays en tant que NATION.

KANKAN : « Si vous votez pour un autre candidat malinké, c'est comme si vous avez voté pour CDD » ;

« Le Fouta n'a présenté qu'un seul candidat CDD, aucun autre Peul n'est candidat au Fouta » ;

« Les autres candidats malinkés se sont alliés à CDD, voter pour eux revient à voter pour CDD » ;

« Vous ne devez pas oublier ce qui s'est passé à la mort de Sékou TOURE ».

SIGUIRI : « Nous sommes en guerre » ;

« Si vous chassez votre chien méchant, vous allez vous faire mordre par le chien d'autrui ».

DABOLA : « Le Vice-Président de la Sierra Leone à profiter de l'absence du Président pour aider CDD à recruter des mercenaires c'est pourquoi nous avons fermé les frontières »

Esplanade du Palais : « Il y a un leader qui compte se proclamer vainqueur le 18 octobre à 18h pour ensuite se réfugier dans une ambassade en espérant les affrontements »

SUR Rfi et France 24 : « Je n'ai jamais dit que nous sommes en guerre »

« La Guinée est classée au 4^{ème} rang mondial en termes de 'Facenews' » au lieu du terme anglosaxon 'Fakenews'.

Il semble qu'il ne soit pas à ses premières déclarations de ce type, des observateurs avertis affirment qu'il aurait dit lors de l'élection de 1993 **« Tout malinké qui vote pour le PUP est ... »**. Ayant une branche mandingue dans ma famille, je m'abstiens d'aller au bout de sa phrase par respect pour ma famille malinké et les membres de cette communauté.

Des propos indignes et honteux d'un président de la république en mal de légitimité et complètement déboussolé par le désenchantement de ses militants déçus qui lui tournent le dos.

Les membres de son *GOUVERNE ET MENT* ne trouvent pas mieux que d'affréter des bimoteurs et hélicoptères pour rallier les différentes localités du pays faute de routes praticables. Les routes cabossées pour les militants masochistes et les avions et hélico pour les pontes égoïstes et arrogants du régime.

Voyant la mobilisation qui entoure la campagne de son challenger CDD en région forestière, il semble que notre PRAC national ait finalement décidé d'aller narguer les militants en empruntant son « hélico présidentiel ». Il faut croire que les piques sur Rfi et France 24 de CDD qui disaient que « **le PRAC n'était pas en état de mener campagne sur le terrain** » ont fait mouche. S'il s'est finalement décidé à sortir de Sékoutoureya, notre PRAC national ne va pas arpenter nos routes pour tester la qualité des infrastructures que lui et ses *GOUVERNE ET MENT* ont réalisées depuis 10 ans. Il va confortablement voyager en hélico ! Qui est fou ? Les routes cabossées c'est pour les militants zélés et maso qui n'aspirent pas au bien-être.

D'opposant historique à président hystérique et aspirant dictateur !

Du temps où il fut opposant, l'homme avait suscité un espoir auprès d'une partie de la population guinéenne. A l'exercice du pouvoir, il s'est révélé être un président médiocre et clivant. Il a fortement fragilisé le tissu social guinéen en bâtissant un système de gouvernance qui repose sur des considérations tribales et ethniques. Aujourd'hui encore, pendant sa campagne, il continue de plus belle à propager son venin au risque de mettre le feu à notre maison commune la Guinée. Lui n'a rien à perdre, en cas de trouble, il va aller se réfugier en France dont il est ressortissant. Il n'a aucune attache familiale en Guinée dont le sort pourrait l'inquiéter. A nous peuple de Guinée de nous méfier de ce pyromane. A nous de l'envoyer à la retraite au soir du 18 octobre 2020.

Du temps où il fut opposant, l'homme avait suscité un espoir auprès d'une partie de la population guinéenne. A l'exercice du pouvoir, il s'est révélé être un président médiocre et clivant.

Aujourd'hui, l'homme est devenu détestable de ses militants auxquels il a menti, de ses amis qui ont honte de s'afficher à ses côtés et de ses soutiens occidentaux qui sont déçus de son entêtement à vouloir s'éterniser au pouvoir. Les seules personnes qui gravitent autour du PRAC aujourd'hui, sont celles qui se gavent de nos ressources et qui profitent de cette gouvernance chancelante pour voler les deniers publics et les militants zélés qui manquent cruellement de discernement.

D'un Président méprisant, il est devenu un Président méprisable.

A sa prise de fonction, il disait avoir hérité d'un pays sans état après 10 ans de sa gouvernance tribale, nous n'avons ni pays ni état.

Au peuple martyr de Guinée de le bouter hors du palais présidentiel au plus tard le 18 octobre 2020 pour lui rendre son mépris.

A ses militants zélés je dis ceci : **« lorsque la rage sévit dans la cité, et que votre chien méchant est infecté, vous ses maitres risquez d'être ses premières victimes ! l'euthanasie de votre chien méchant s'impose pour prévenir les morsures intempestives et la rage dans la famille ».**

Ne faisons pas du PRAC un « DICTATEUR ». Au lendemain du 18 octobre, montrons-lui le chemin de la retraite même s'il n'a pas suffisamment cotisé pour en bénéficier.

Soyez du bon côté de l'histoire. Ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise !



Alpha Bakar Le Kaizer
Un citoyen concerné

D'autres contributions du même auteur à relire

[Guinée: quel avenir en ce temps de crise? \[Par Alpha Boubacar BALDE\]](#)

[Présidentielle en Guinée: l'alternance, l'unique option \[Par Alpha Boubacar Baldé\]](#)

Guinée: Au moins 50 personnes tuées en toute impunité dans

des manifestations en moins d'un an [Amnesty International]

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021



Rapport

La répression des manifestations en Guinée, en particulier celles contre la réforme constitutionnelle permettant au président Alpha Condé de briguer un troisième mandat, a causé la mort d'au-moins 50 personnes en moins d'un an, a déclaré Amnesty International dans un nouveau rapport publié aujourd'hui, près de deux semaines avant l'élection présidentielle.

Le rapport*, *Marcher et mourir : Urgence de justice pour les victimes de la répression des manifestations en Guinée* documente la responsabilité des forces de défense et de sécurité, associées parfois à des groupes de contre-manifestants, dans des homicides illégaux de manifestants et de passants entre octobre 2019 et juillet 2020.

Il fait aussi état de 200 blessés, d'arrestations et

détentions arbitraires et au secret d'au-moins 70 personnes pendant la même période. Par peur de représailles, plusieurs blessés par balle ont fui leur domicile. Des autorités hospitalières ont aussi refusé d'accueillir les corps de victimes tuées lors de certaines manifestations.

“Nous avons parlé à des familles meurtries qui nous ont décrit comment leurs enfants ont perdu la vie, victimes d'une balle reçue dans le dos, à la poitrine, à la tête ou au cou. Des blessés nous ont montré leurs graves séquelles au bras, genou ou pied, causées par des armes à feu, des grenades lacrymogènes ou même des véhicules des forces de sécurité.”

Samira Daoud, directrice régionale d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.

« Nous avons parlé à des familles meurtries qui nous ont décrit comment leurs enfants ont perdu la vie, victimes d'une balle reçue dans le dos, à la poitrine, à la tête ou au cou. Des blessés nous ont montré leurs graves séquelles au bras, genou ou pied, causées par des armes à feu, des grenades lacrymogènes ou même des véhicules des forces de sécurité, » a déclaré Samira Daoud, directrice régionale d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.

« Exercer son droit à la liberté de réunion pacifique reste toujours dangereux en Guinée, où l'impunité des violations des droits humains est demeurée la règle pendant ces dix dernières années. Des actes concrets sont attendus de la part des autorités pour que justice soit rendue aux victimes et à leurs familles. »

Basé sur des entretiens menés avec plus de 100 personnes et des analyses de documents officiels, de vidéos et de

photographies, le rapport apporte la preuve que les autorités ont agi en contradiction avec les normes nationales et internationales. Les forces de défense et de sécurité ont eu recours aux armes à feu de manière illégale dans plusieurs villes du pays.

Entre octobre 2019 et février 2020, plus de 30 personnes ont ainsi perdu la vie lors de manifestations contre le projet de changement de constitution. Parmi elles, 11 ont été tuées par balles, touchées à la tête, au thorax ou à l'abdomen.

Les gendarmes ont tiré sur un des jeunes. Alpha Oumar est venu le sauver et on lui a tiré sur la jambe. Ensuite des manifestants sont venus le bastonner. Il a rendu l'âme quelques minutes après.

Un membre de la famille du conducteur de moto-taxi Alpha Oumar Diallo touché par balle le 22 mars

Le 22 mars 2020, jour du double scrutin législatif et référendaire boycotté par l'opposition, a été particulièrement meurtrier, avec au moins 12 manifestants tués dont neuf par balle. Amnesty International a reçu plusieurs témoignages et authentifié des photographies et des vidéos qui confirment l'implication de groupes de jeunes contre-manifestants aux côtés des forces de défense et de sécurité.

Conducteur de moto-taxi âgé de 18 ans, Alpha Oumar Diallo a été touché par balle le 22 mars puis tabassé à mort par des contre-manifestants à Conakry.

Un membre de sa famille a déclaré : « Les gendarmes ont tiré sur un des jeunes. Alpha Oumar est venu le sauver et on lui a tiré sur la jambe. Ensuite des manifestants sont venus le bastonner. Il a rendu l'âme quelques minutes après. »

Entre avril et juillet 2020, sept personnes ont été tuées lors de manifestations en faveur d'une meilleure desserte en électricité, et lors de protestations contre la gestion des barrages sanitaires installés dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Des dizaines de blessés par balle

Amnesty International a documenté des dizaines de blessés par armes à feu. Par exemple, au moins 15 personnes ont été blessées lors des marches d'octobre et de novembre 2019, dont huit par des armes à feu, selon des entretiens réalisés par l'organisation avec des victimes et des membres du corps médical.

Un maçon de 29 ans, est devenu paraplégique le 14 octobre 2019 après avoir été atteint par une balle entrée par le cou et ressortie par le dos. Il a déclaré à Amnesty International :
« [...] On marchait vers les gendarmes qui étaient protégés par des casques. L'un d'eux, camouflé, a tiré sur nous. Il a tiré sur un ami tué sur le coup, puis il a tiré sur moi. Il était caché, je ne l'ai pas vu... Je demande aux autorités de s'occuper de moi pour que je puisse retrouver la santé et que je puisse à nouveau marcher. Je ne dors pas à cause de la douleur. »

Les forces de défense et de sécurité ont parfois blessé des personnes en les heurtant avec un véhicule, ou suite à des tirs de grenades lacrymogènes. Un homme a succombé à ses blessures quelques jours après avoir été écrasé le 22 mars par un véhicule de la gendarmerie. « Il courait quand il a été heurté. Ses deux pieds et sa tête ont été écrasés. ... Il a été opéré mais est mort car il avait perdu beaucoup de sang », selon un témoignage.

Des corps refusés dans des morgues

Le 22 mars, certains corps de personnes décédées durant des

manifestations n'ont pas été acceptés dans des morgues des hôpitaux publics, après y avoir été transportés par des parents ou des passants.

« Des informations crédibles laissent penser que les autorités ont empêché l'accueil dans les hôpitaux de corps de victimes déplacées sans la présence d'un officier de police judiciaire, » a déclaré Samira Daoud.

« Le refoulement de ces corps par les hôpitaux publics signifie que les victimes ne figurent pas dans le bilan des morts du gouvernement. En conséquence, les familles n'ont pas obtenu de certificat de décès et il n'y a pas eu d'autopsie facilitant l'ouverture d'une enquête judiciaire. »

La quasi-totalité des enquêtes restées sans suite

Les autorités ont fréquemment annoncé l'ouverture d'enquêtes sur les cas de personnes tuées lors de manifestations. Mais elles sont restées sans suite pour la quasi-totalité d'entre elles, bafouant ainsi le droit à la justice des victimes de violations de droits humains ou de leurs familles.

Des menaces, la peur de subir des représailles et l'absence de confiance dans la justice ont conduit des victimes ou leurs proches à se cacher et à ne pas porter plainte. Parmi les familles des 12 personnes tuées les 21 et 22 mars, une seule a déclaré à Amnesty International avoir porté plainte.

Interdiction des manifestations

Le rapport met également en relief les nombreuses atteintes au droit à la liberté de réunion pacifique. Par exemple, au moins 10 interdictions de manifester contre le projet de changement de constitution ont été recensées en quatre mois dans le pays.

Les motifs invoqués par les autorités sont restés plus vagues

les uns que les autres, et contraires au droit international. À Kindia par exemple, en novembre 2019, les autorités ont interdit une manifestation parce que : « le lundi est le premier jour de la semaine, jour où l'Administration tout entière commence le travail, jour où les élèves, étudiants doivent aller en classe, et la population qui doit aussi vaquer à ses occupations quotidiennes. »

Soixante-dix personnes ont été arrêtées et détenues arbitrairement pour avoir protesté notamment contre le projet de réforme constitutionnelle. Plusieurs d'entre elles ont raconté à Amnesty International le traitement inhumain ou dégradant subi durant leur détention.

Des membres du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) dont deux femmes qui ont tenté de dissuader des électeurs d'aller voter ont été arrêtés le 22 mars 2020 dans la région de Boké par certains habitants qui les ont tabassés. Conduites en détention par la gendarmerie, les deux femmes ont été menacées de viol, selon leur récit.

L'activiste Abdoulaye Oumou Sow, qui a été arrêté le 11 octobre 2019, a été détenu dans une « cellule noire » de 17 h jusqu'au lendemain à 13 h. Il raconte à Amnesty International :

« [...] J'ai demandé qu'on me sorte la bouteille remplie d'urine pour me permettre de mieux respirer, mais malheureusement les agents ont refusé, et pire ils m'ont dit de la boire au cas où j'aurais envie de me désaltérer. »

Quiconque sera élu à l'issue de l'élection présidentielle du 18 octobre prochain sera tenu de garantir que des enquêtes et poursuites soient menées sur toutes ces violations, et que les personnes suspectées soient traduites devant les tribunaux compétents.

Samira Daoud

« Ces comportements de l'armée violent les lois internationales contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. À ce rythme, il est fort à craindre que l'impunité favorise la répétition de ces violations et la défiance envers les institutions, » a déclaré Samira Daoud.

« Quiconque sera élu à l'issue de l'élection présidentielle du 18 octobre prochain sera tenu de garantir que des enquêtes et poursuites soient menées sur toutes ces violations, et que les personnes suspectées soient traduites devant les tribunaux compétents. »

Cet article est republié à partir de [amnesty.org](https://www.amnesty.org). Lire l'original [ici](#)

*[*Lire le rapport: Marcher et mourir : Urgence de justice pour les victimes de la répression des manifestations en Guinée](#)*

Présidentielle guinéenne: ce que chacun devrait faire [Par Hadiatoullaye DIALLO]

écrit par GuineePolitique© | 21 juillet 2021



Point de vue

Les Guinéens sont une nouvelle fois appelés à voter le 18 Octobre 2020 pour élire un nouveau Président de la République.

Après des centaines de morts pour rien et le scrutin controversé et troublant du 22 Mars 2020, le vote du 18 Octobre qui se présentait comme une promenade de santé pour le Président sortant, semble désormais, avec la candidature du principal opposant au nom de l'UFDG, porteur des prémices de tous les dangers.

Nul n'ignore le fait que la Guinée est coutumière de la violence politique et ce, depuis l'indépendance. Tous les pouvoirs se sont appuyés sur l'extrême pauvreté et l'analphabétisme des populations pour faire de la corruption ordinaire et de l'ethnostratégie, les instruments de la manipulation et de la division pour régner. Les trois générations de Guinéens qui se sont succédées depuis 1958, année de l'indépendance, ont attendu et attendent comme une évidence le moment du décompte macabre des jeunes gens qui osent défier le Pouvoir du moment.

Alpha Condé a passé 10 ans au pouvoir. Qu'est ce qu'il nous a offert de bien? Il a été une déception de fond en comble et ce, sur toute la ligne.

Il a foulé au pied nos valeurs ancestrales de dignité, de respect de la parole donnée et du respect de la vie d'autrui. Il a bradé nos ressources minières pendant 10 ans sans aucune retombée mesurable sur la vie des populations environnantes ou éloignées. Il a dépensé en dix ans plus de trois milliards de dollars pour, dit-il, donner l'électricité au pays mais à date, aucune ville de la Guinée n'a le courant 24h/24. Il a accentué la pauvreté et provoqué un exode massif des populations rurales vers la capitale, de la capitale vers les pays étrangers par voie clandestine. Il a dégradé tout le système scolaire du pays ainsi que notre système sanitaire. Il a institutionnalisé le vol et la corruption en système de gouvernance

Il a compromis l'avenir des jeunes et des femmes en les privant de l'accès au travail marchand durable, rémunérateur et formateur. Il a transformé les populations guinéennes en populations oisives et assistées. Il a opposé les différentes composantes sociales de notre pays en transformant leurs complémentarités en facteurs de conflits et même de haine. Il est le principal artisan du régionalisme et de l'ethnocentrisme dans notre pays. Il a tué l'espoir d'une démocratie respectueuse de la Constitution. Comme si les guinéens n'avaient pas autant et suffisamment mal. Il a durablement abîmé l'image de la Guinée en voulant se maintenir à vie au pouvoir.

Mais une fois ce constat fait, faut-il considérer cette situation cauchemardesque comme une fatalité ? Assurément non ! Oui nous pouvons être parfois très pessimistes mais nous avons des raisons de croire que tout n'est pas joué pour rester cloué dans ce trou.

“[] Le progrès durable du pays dans la stabilité ne résultera que de l'union sacrée de toutes les filles et tous les fils autour de l'amour du pays et de ses habitants, du

travail, de la justice et du patriotisme économique.

Je n'ai aucun doute que chaque Guinéen aime la Guinée à sa façon. Il y a ceux qui profitent de chaque régime pour se graisser et ceux qui œuvrent à leur manière pour notre développement. Cependant, le progrès durable du pays dans la stabilité ne résultera que de l'union sacrée de toutes les filles et tous les fils autour de l'amour du pays et de ses habitants, du travail, de la justice et du patriotisme économique.

Signature d'une Plateforme commune

Dans le cadre du vote du 18 Octobre 2020 pour l'élection présidentielle, quoique le processus soit biaisé, je propose aux candidats l'élaboration et la signature d'une Plateforme commune permettant de garantir la reconnaissance des résultats par toutes et tous, et la préservation de de la vie des citoyens innocents. Voici des points qui peuvent meubler cette plateforme :

- Invitation de leurs militants à aller calmement voter en refusant de répondre aux provocations
- Engagement irrévocable de ne rien entreprendre qui oppose une partie des Guinéens contre une autre, de ne céder ni à l'incitation de la haine ni à l'ethnocentrisme
- Engagement du Gouvernement à ne procéder à aucune répression des manifestations pacifiques organisées par les candidats dans le cadre de la campagne électorale,
- Demande formelle auprès de l'Union Africaine et de la CEDEAO (même si on doute de leur fiabilité, mais elles auraient au moins été mises en garde) pour une représentation physique de ces Institutions dans tous les bureaux de vote du pays, en particulier ceux qui

- sont rattachés aux chefs-lieux des 33 Préfectures,
- Engagement des candidats à se faire physiquement représenter dans chaque bureau de vote, histoire de sécuriser le vote et de nous éviter la pagaille qui résulte de la magouille,
 - Engagement de la CENI à ne travailler qu'à partir des procès-verbaux issus des bureaux de vote et de justifier publiquement toute correction éventuelle,
 - Engagement du Gouvernement à effectuer toutes les opérations logistiques avec la participation effective des représentants des candidats de toutes les sensibilités,
 - Engagement des candidats à accepter les résultats provisoires sécurisés publiés par la CENI après concertation préalable avec eux en présence des représentants de la communauté internationale,
 - Engagement des candidats à appeler leurs partisans à la retenue et au calme jusqu'à la publication des résultats par la CENI.

Aux candidats de se souvenir des drames qui ont émaillé notre pays et des sacrifices qui ont été consentis pour ce pays depuis des années pour agir comme il faut afin de nous sortir de cette situation, ne serait-ce que pour le respect des principes démocratiques. Vous jouez avec nos vies, alors vous n'avez pas droit à l'erreur. Si vous vous êtes décidés à envoyer les citoyens à ces élections, assurez-vous de ne pas vous jouer de nous une énième fois.

Appel aux jeunes et femmes

Je vous demande de ne pas vous laisser corrompre par des générosités de façade avec de l'argent détourné des caisses de l'Etat, notre argent. Vous êtes des composantes importantes de notre pays, au nom de qui déjà, plusieurs promesses ont été formulées mais sans jamais être tenues.

Pendant 10 ans, ni vous ni vos enfants n'ont eu accès à un

travail décent. Vous n'avez connu que des promesses non tenues. Pendant 10 ans, le régime en place a cherché à vous opposer à vos voisins. Depuis 10 ans, vous n'avez pas eu les moyens de vivre des fruits de votre travail ayant du mal à joindre les deux bouts. Durant toutes ces années, vous avez vécu d'espoirs déçus, de mensonges et de détournement de deniers publics érigés en valeurs cardinales.

Pendant 10 ans, vous n'avez pas eu les moyens de donner une bonne éducation scolaire à vos enfants. Les injustices envers la jeune fille et la femme se sont aggravées : la déscolarisation, les mutilations génitales, les mariages précoces, les violences conjugales. Vous n'avez pas eu les moyens de vous soigner correctement. Vous n'avez eu accès en permanence ni à l'eau potable courante ni à l'électricité. Pendant 10 bonnes années, votre situation s'est constamment dégradée. Ils ont tout promis mais ils n'ont rien fait. Voulez-vous continuellement vivoter ou bien aspirez-vous à une vie plus décente ?

Appel aux forces de défense et de sécurité

Je vous demande de ne pas trahir le peuple de Guinée, de demeurer des forces de protection et non de répression.

Vous êtes une composante des populations de la République de Guinée et c'est au nom du peuple de Guinée et pour le protéger que vous avez le privilège de porter des armes. Vous êtes au service de la Nation et non d'un régime déviant et autoritaire. Vous n'avez aucune obligation d'obéir à un ordre manifestement illégal et répressif d'où qu'il vienne. Vous appartenez à la Nation Guinéenne et à ce titre, vous êtes, comme tous les citoyens, comptables de vos actions. Vous devez être le creuset de la composition nationale sans aucune place pour la discrimination car vous avez la charge de protéger le pays et tous les citoyens sans distinction. Vous ne pourrez

pas dire demain que vous ne saviez pas ou que vous n'avez fait qu'obéir aux ordres. Vous êtes individuellement identifiables et vos familles sont intégrées aux populations. Alors, ces populations se souviendront de vous et de votre comportement à leur égard. Vous ne devez jamais oublier que la vie est un don de Dieu et que votre devoir est de la protéger en toutes circonstances. Une dernière chose, sachez que, tôt ou tard vous répondrez de vos actes.

Citoyens et Citoyennes de Guinée, Si nous avons décidé d'aller aux élections le 18 Octobre 2020, nous devons accepter de configurer tous les paramètres qui vont avec. Ceci commence par accepter d'aller voter et voter surtout utile. Même si nous, nous restons pessimistes quant à une crédibilité des résultats issus des urnes, votons quand même.

Apprenons aux politiques à nous respecter et à honorer leurs engagements.

Faisons en sorte que celui qui succédera Alpha Condé sache qu'il a un peuple à gouverner et non un troupeau de moutons. Mais avant, nous devons créer des conditions pour que ce dernier n'ait aucune chance de se foutre davantage de nous ! La balle est dans le camp de chacun de nous, Bon match !

Que Dieu bénisse et protège les guinéens, Qu'Il châtie tous ceux qui nuisent à ce pays ainsi qu'à ses habitants !



Par **Hadiatoullaye DIALLO**

Une autre contribution à relire

[Putsch constitutionnel: le peuple n'a pas dit son dernier mot!](#)
[\[Par Hadiatoullaye DIALLO\]](#)
